

COMMENTAIRE

- 3 Cohérences et Incohérences des Politiques commerciales en Afrique de l'Ouest.
- 4 Discussions sur les pêcheries dans les APE : Une opportunité d'aborder les mesures SPS.
- 6 Une perspective des pays en développement sur la marche à suivre pour promouvoir le Cycle de Doha.
- 7 L'Afrique, la Chine et l'Inde : Quelle coopération dans le domaine des TICs ?
- 11 L'industrie pharmaceutique et la production pharmaceutique en Afrique de l'Ouest : Potentiels contraintes et perspectives d'évolution.

NOUVELLES DE L'OMC

- 14 OMC : Reprise des négociations après le bilan de mars, l'avenir n'est pas plus clair que le passé.
- 15 Les intérêts des cotonculteurs africains pourraient être sauvés par un protocole d'accord commun sur des fonds que les USA seraient disposés de donner à Brasilia.

NOUVELLES REGIONALES

- 17 APE : les négociateurs Ouest africains et Européens se sont retrouvés pour faire avancer les choses au niveau technique.
- 20 En 2010 l'Afrique renouera avec la croissance selon la BAD.
- 21 L'Afrique Sub-saharienne, prochain BRIC?

PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- 24 Publications
- 24 Événements

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Editorial¹

Crises Mondiales : Un réveil brutal pour les APE en Afrique de l'Ouest

Les crises alimentaire, financière et climatique exigent des décideurs politiques, à travers le monde, qu'ils repensent les politiques économiques. Ce rappel à la réalité actuelle n'est pourtant pas reflété dans les négociations sur les APE. Dans leurs pays, les dirigeants européens ont tourné le dos à la rhétorique du fondamentalisme du marché, mais ils continuent d'y recourir dans les négociations sur les APE.

Les textes sur les APE semblent de plus en plus en décalage avec les crises alimentaires, financières et mondiales auxquelles sont confrontés les gouvernements africainsⁱ. Les gouvernements africains ont longtemps été réticents face à cette approche sur les APE. Plus de 2 ans après la date butoir des négociations, aucun gouvernement africain n'a

conclu un accord complet avec l'UE. Seuls dix des 47 pays africains en négociation sur les APE ont signé des accords partiels, et principalement dans l'objectif de maintenir leur accès au marché européenⁱⁱ. A travers le continent, les gouvernements africains, les organisations d'agriculteurs et les organisations de la société civile ont lancé des appels pour une nouvelle approche sur les APE prévoyant beaucoup plus de souplesse. Ces appels sont encore plus pertinents au vu des crises alimentaire, financière et climatique. Ce n'est pas le moment de signer un accord basé sur un modèle ancien qui n'est pas approprié pour répondre aux défis globaux actuels.

Il faut donc actualiser l'accord de partenariat. La flambée des prix a mis des denrées alimentaires hors de portée des gens ordinaires et provoqué des émeutes dans les rues du Sénégal et du Burkina Faso. En 2010, près de 10 millions de personnes à travers l'Afrique de l'Ouest sont confrontées à une crise alimentaireⁱⁱⁱ. Auparavant, la faim et la malnutrition étaient causées par le manque de nourriture : la nourriture est de plus en plus disponible mais elle est trop coûteuse pour que les plus pauvres puissent y avoir accès^{iv}. Y compris durant les bonnes périodes, les producteurs les plus pauvres ne cultivent pas assez pour se nourrir et doivent acheter la nourriture sur le marché. La hausse des prix a aggravé leur insécurité alimentaire. Les familles pauvres essaient de s'adapter en réduisant le nombre de repas, la qualité et la variété de leur alimentation, les dépenses de santé et, dans certains cas, en retirant leurs enfants de l'école^v.

Les gouvernements ouest africains s'approprient à initier un processus

¹ Ce texte est la synthèse d'un document conjoint d'Enda tiers monde et d'Oxfam International sur les crises mondiales.

ⁱ Pour une série d'opinions sur la manière de changer les APE, voir: Jones, E. and Marti, D.M. (2009) Updating EPAs: Essays on the future of Economic Partnership Agreements, German Marshall Fund: www.gmfus.org/economics/publications/index.cfm?year=2009. Vu la dernière fois par l'auteur le 25 Mars 2010. Voir aussi Jones, E. (June 2009) Africa and the Economic Crisis: the case for greater flexibility in EPAs, *Trade Negotiations Insights*, Vol. 8, No. 5 <http://ictsd.org/i/news/tni/47678/>. Vu la dernière fois par l'auteur le 25 Mars 2010.

ⁱⁱ Côte d'Ivoire (CEDEAO); Cameroon (CEMAC); Botswana, Swaziland, Lesotho, Mozambique (SADC); Mauritius, Seychelles, Zimbabwe, Madagascar (ESA).

ⁱⁱⁱ 'Failed rains put 10 million people at risk of a food crisis across West Africa' Oxfam GB Press Release.

^{iv} Oxfam International and Save the Children (Nov 2008) *Rising food prices in the Sahel: The Urgency of long-term action* P:2.

^v *ibid.*

Crises Mondiales: Un réveil brutal pour les APE en Afrique de l'Ouest

suite de la page 1

destiné à développer les outils politiques et les institutions nécessaires pour répondre à de telles crises, mais les budgets sont très limités. En ces temps de défis pour les gouvernements les plus riches et les mieux équipés pour manœuvrer, il est impératif que les APE appuient les gouvernements ouest africains dans leur lutte contre la vulnérabilité et dans la gestion de leurs économies en faveur du développement de leurs populations. Il est donc nécessaire d'adopter une nouvelle approche qui lui donnera la flexibilité nécessaire pour faire face à l'évolution constante de l'économie mondiale, qui s'attaque à l'insécurité alimentaire, et appuie la région dans l'amélioration de la résilience économique, en mettant l'accent sur l'intégration régionale. Les APE devraient se concentrer sur l'utilisation de la politique commerciale dans le but de promouvoir le droit à l'alimentation, protéger les producteurs vulnérables et aider la région à renforcer l'agriculture, en particulier la production vivrière.

Mais on constate que le commerce avec l'Union européenne n'a pas beaucoup soutenu les petits producteurs agricoles en Afrique de l'Ouest, qui constituent la majorité de ceux qui souffrent de la famine. Dans leurs propres marchés intérieurs, les producteurs sont souvent confrontés à la con-

currence déloyale des produits subventionnés de l'Union européenne. Par exemple au Ghana, les importations de pâte de tomate ont augmenté de 650% entre 1998 et 2003, une proportion importante (36%) provenant d'Italie où les producteurs ont été subventionnés par la détaxe à l'exportation de l'UE^{vi}. Les producteurs locaux, souffrant d'un manque de compétitivité et d'investissement, ont perdu 35% de la part du marché domestique^{vii}. Dans le même temps, de nombreux producteurs essayant d'accéder au marché européen, n'ont pas été en mesure de bénéficier de tarifs réduits prévus par l'Accord de Cotonou, en partie en raison de la complexité de la réglementation en vigueur - notamment la réglementation sur l'origine et, de plus en plus, les exigences relatives aux normes^{viii}.

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont besoin de diversifier à la fois les marchés qu'ils exploitent et les articles qu'ils produisent. Il existe un immense potentiel inexploité dans le marché régional qui pourrait stimuler le développement de l'agro-transformation, la fabrication et les services, et générer des emplois. Les APE devraient permettre de répondre aux problèmes liés aux infrastructures régionales de base et aux blocages en matière de compétitivité *avant* une plus grande ouverture de sorte à renforcer le secteur privé émergent. La réglementation relative aux services, à l'investissement et la concurrence peut présenter des avantages si elle est adaptée aux besoins régionaux. Cela suppose l'existence d'institutions compétentes et de mécanismes de mise en œuvre efficaces, nouvellement mis en place. Il est prématuré de prendre des engagements contraignants avec l'Europe quand la législation n'a pas été complètement testée et lorsque les capacités institutionnelles doivent être renforcées. Ainsi, pour ces secteurs, les APE devraient mettre l'accent sur la coopération.

Au final, des parlementaires ouest africains et européens auront à adopter une loi pour tout nouvel accord de partenariat. Au préalable, ils devront se demander s'il présente une souplesse suffisante permettant de répondre à l'évolution constante de l'économie mondiale, aborde l'insécurité alimen-

taire, et appuie la région dans l'amélioration de la résilience économique par l'intégration régionale. Si cela n'est pas le cas, ils devraient alors insister pour que leurs fonctionnaires retournent à la table des négociations.

En somme, l'Afrique de l'Ouest a besoin d'un régime commercial souple; qui s'adapte aux réalités d'une économie mondiale en rapide évolution et qui permette aux pays d'expérimenter et de trouver leurs propres solutions aux chocs économiques et aux obstacles au développement auxquels ils font face^{ix}. Un tel régime commercial ne peut pas être fondé sur un ensemble de règles contraignantes même s'il est conçu de manière appropriée. Au contraire, il a besoin d'institutions nationales et régionales capables et stratégiques qui assurent une sécurité économique et une direction non pas en suivant la réglementation, mais en répondant de façon crédible et fiable aux besoins de développement de la région. Afin d'aboutir à cela, une attention particulière doit être accordée aux mécanismes de gouvernance des APE. Des mécanismes sont nécessaires pour rendre les APE souples et capables de changer au fil du temps en réponse aux besoins changeants de la région, et pour contribuer à concrétiser les droits économiques et sociaux de sa population. Actuellement, le modèle des APE vise à assurer une conformité avec l'accord et permettre l'expansion de règles contraignantes, applicables par le biais d'un système de sanctions commerciales^x. Il ne prévoit pas un mécanisme permettant de surveiller la manière dont l'accord répond à ses objectifs de développement, et d'exiger des modifications à l'accord en cas de manquement^{xi}.

Au-delà de constituer une préoccupation, dans le modèle des APE de l'UE, le pouvoir de décision est délégué à un conseil conjoint des ministres du commerce, où la prise de décision est effectuée par consensus. Cela signifie, en effet, que l'UE peut opposer un veto à toute modification future de l'accord qu'elle ne supporte pas. Les parlements, et donc les citoyens qui en dernier lieu subissent l'impact de la politique commerciale, sont laissés de côté et disposent uniquement du droit de recommander des changements^{xii}.

^{vi} Les exportations en provenance de l'Italie étaient soutenues par les fonds de remboursement de l'UE sur la base de 45€/tonne en 2001 (environ 10% du prix en gros des produits de tomates pendant la période). Voir FAO (Novembre 2006) *FAO Briefs on Import Surges - No. 5 Ghana: rice, poultry and tomato paste* P:2

^{vi} Ibid P:2

^{vi} de Schutter, Olivier (2009) *International Trade in Agriculture and the Right to Food*, FES Occasional Paper No. 46, Geneva. Available at: <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/genf/06819.pdf>. Vu la dernière fois par l'auteur le 25 Mars 2010 P:16

^{ix} Rodrik, D. 'The Global Governance of Trade as if Development Really Mattered' in *One Economics Many Recipes* (2007).

^x Voir par exemple Art 246(1) du Cariforum-UE APE

^{xi} Par exemple, le Cariforum-UE APE est très restrictif sur les amendements permis.

^{xii} Voir par exemple Art 231 du Cariforum-UE APE

Cohérences et Incohérences des Politiques commerciales en Afrique de l'Ouest

par Dr Elh Diouf*

Les pays de l'Afrique de l'Ouest, et la région elle-même comme entité négociatrice, sont au cœur d'engagements commerciaux fortement enchevêtrés dont la cohérence n'est toujours pas garantie, en amont et en aval du processus. Ces engagements peuvent être localisés principalement à cinq niveaux différents qui sont autant de lieux de négociations: Multilatéral (OMC), interrégional (APE), régional (CEDEAO/UEMOA), bilatéral (accords préférentiels) et national (politiques commerciales locales).

La pratique du jour montre malheureusement la permanence des attermoissements et certaines incohérences dans les stratégies et positions de négociations. L'élaboration de politiques commerciales au niveau de la région est dès lors une perpétuelle de quête de cohérence pour que le bloc continue à tenir, non seulement pour la viabilité des politiques sectorielles, mais pour les emmener à être porteuses de développement. La construction de l'intégration commerciale régionale en Afrique de l'Ouest ouvre une série de chantiers.

Si l'on considère que la recherche de cohérence au niveau national peut être ramenée à l'ambition d'une politique commerciale régionale commune et que les accords bilatéraux préférentiels ne requièrent que des consentements passifs suffisamment pas volontaristes pour amorcer une politique commerciale, on s'aperçoit qu'il reste trois grands chantiers. Ils se déclinent en une triple quête de cohérence : (1) Cohérence avec le système commercial multilatéral pour rétablir un équilibre proportionné à la situation économique des régions vulnérables ; (2) Cohérence avec le partenaire

européen pour l'avènement d'un APE structurant qui tient compte des besoins de la région en y introduisant une dose d'éthique ; (3) Cohérence de la région avec elle-même pour une mise en harmonie de ses intérêts et propositions propres, en droite ligne avec ses besoins commerciaux.

Pour des raisons historiques liées au faible poids dans les négociations, aux rapports de force commerciaux ou à la nébulosité de certaines dispositions, l'Afrique de l'ouest apparaît clairement désavantagée au moment de mettre en œuvre sa politique commerciale commune. Dans sa recherche d'un développement endogène, elle doit s'atteler à des corrections/clarifications à deux niveaux. D'abord, le TEC qui est en voie de finalisation risque d'être en contrariété avec les engagements multilatéraux de la plupart des membres de la CEDEAO. Il modifiera la nomenclature des droits et obligations des pays de la région, et potentiellement ceux des membres tiers dans leurs relations commerciales avec la CEDEAO. Cette situation pose deux problèmes : le fait que le TEC soit supérieur aux engagements consolidés à l'OMC pour la plupart des pays de la CEDEAO et l'impact négatif possible du relèvement des droits de douane de la CEDEAO sur les pays tiers.

Ensuite, les flexibilités potentiellement disponibles pour la région, et nécessaires à la prise en compte des asymétries dans les arrangements régionaux ne sont pas suffisamment clarifiées, au point de mener à des contentieux. C'est le cas de l'interprétation de l'Article XXIV du GATT qui déterminera in fine le taux et les délais de libéralisation. Par ailleurs, l'un des partenaires majeurs de l'Afrique de l'ouest reste l'Union Européenne. Autant dire que ses engagements commerciaux vis-à-vis d'elle sont des éléments importants de la structuration de sa politique commerciale. Ses engagements répondent à des exigences strictes comme celles de

rester conformes aux engagements supérieurs pris à l'OMC. Mais surtout, ils doivent laisser à la région des marges nécessaires à l'élaboration de politiques commerciales autonomes, sous l'impulsion de ses autorités propres et en tenant compte de ses besoins économiques et commerciaux. Certaines velléités européennes tendent à restreindre cette liberté de contracter. Elles s'appuient sur des paradigmes anciens qui ne tiennent pas compte de la nouvelle donne commerciale. Dès lors, toute recherche de cohérence pour la région devra passer par l'acquisition ou le maintien d'un cadre commercial favorable à son autonomie. La mise en place d'un tel cadre doit aussi aboutir à obtenir du partenaire commercial des engagements effectifs qui ne sont pas remis en cause par des «dérobades» postérieures qui vident de leur sens l'accès au marché théoriquement offert.

Même si la région parvient à mettre de l'ordre sur la logique globale de ses engagements avec ses partenaires et avec le système commercial multilatéral, elle devra travailler à rester cohérente à elle-même. C'est cette exigence envers elle-même qui lui confèrera le droit d'être exigeant avec les autres. Sur un certain nombre de thématiques, cela n'est pas vraiment le cas. Deux exemples emblématiques peuvent être mis en exergue. D'abord, celui concernant les contrariétés entre les engagements multilatéraux et la posture adoptée au niveau régional dans la gestion du dossier sur les thèmes de Singapour. Une synchronisation s'avère nécessaire. Ensuite, et sans être impliqué au niveau institutionnel en Afrique de l'Ouest, les pays de la région devraient rechercher plus de cohérence réglementaire pour un meilleur accès aux médicaments essentiels pour leurs populations vulnérables. Il s'y ajoute que toutes ces politiques commerciales fortement enchevêtrées gagneraient en cohérence si la CEDEAO acquérait un droit de légation active, en devenant membre de l'OMC.

* El Hadji A. DIOUF est juriste, Docteur en Droit International Economique. Il est Directeur du Programme sur les Accords de Partenariat Economique (APE) et le Régionalisme, au Centre International pour le Commerce et le Développement Durable (ICTSD) à Genève (Suisse).

Discussions sur les pêcheries dans les APE : Une opportunité d'aborder les mesures SPS

par Martin Doherty

Bien que la portée des mesures relative à la sûreté alimentaire affectant les produits de la pêche soit un point de forte préoccupation pour les anciennes colonies de l'Union européenne qui négocient actuellement des accords de partenariat économique avec leur plus grand marché d'exportation, les négociations laissent entrevoir la possibilité d'une amélioration.

Le poisson est la denrée alimentaire la plus commercialisée à l'échelle internationale et les crevettes tropicales comptent au nombre des produits de plus grande valeur. En plus de leur valeur marchande, les activités liées à la pêche sont une source importante d'emploi, de recettes d'exportation et de sécurité alimentaire pour de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique (ACP). Au niveau international, la pêche représente un des rares secteurs où la participation des pays ACP dans le commerce international est en hausse et l'UE capte près de 75% des exportations de poisson de ce groupe de pays.

La présence plus importante des questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) sur la scène du commerce international résulte de la prise de conscience et de la préoccupation accrues des consommateurs européens eu égard à la sécurité sanitaire des aliments, en particulier vis-à-vis de la présence de résidus chimiques et de divers additifs cancérigènes dans les produits alimentaires. Cette question a été exacerbée par des 'alertes alimentaires' répétées et, dans une certaine mesure, par les efforts de la Commission européenne pour renforcer et harmoniser le régime européen de sécurité sanitaire des aliments, élaboré petit à petit, par des

ajouts progressifs au cours des quarante dernières années.

Bien que les six groupements régionaux ACP toujours engagés dans des négociations sur les accords de partenariat économique (APE) avec l'UE s'inquiètent du fait que les nouveaux arrangements commerciaux devant remplacer les préférences unilatérales accordées par les anciennes puissances coloniales car ils peuvent avoir affecter leur secteur de la pêche, les négociations représentent pour eux une opportunité, mais aussi une menace.

Un certain nombre de questions SPS ont été la cause de problèmes récurrents dans les échanges UE/ACP, mais malgré d'importantes discussions au fil des ans, peu de solutions ont été apportées. Le fait que les APE soient un forum de négociations plutôt que de discussion est perçu comme un moyen de surmonter cette impasse.

Que peut-on faire ?

Puisque l'on ne peut remettre en cause le droit de l'Union européenne de protéger ses citoyens contre des produits alimentaires potentiellement dangereux, l'attention devrait se porter sur la mise en œuvre de la mesure, plutôt que sur le principe de base. Cela signifie donc qu'il faut, étudier ce que fait l'UE pour savoir si elle respecte l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'accord contient des domaines ambigus qui permettent à l'UE d'introduire des mesures qui, bien que conformes au langage du traité, peuvent néanmoins être considérées à juste titre comme contraires à l'objectif sous-jacent, de ne pas entraver inutilement les échanges internationaux.

Interdictions préventives d'importations

L'article 5.7 de l'Accord SPS permet aux membres de l'OMC d'adopter par précaution des interdictions temporaires afin d'éviter de prendre des risques en l'absence de preuve scientifique suffisante. Le problème n'est pas tant lié à la clause elle-même qu'au silence de l'Accord sur les mesures à adopter par un pays ayant perdu son accès au marché du fait de l'invocation de cette clause par ses partenaires commerciaux. Une plus grande clarification est nécessaire quant à la durée de cette mesure 'temporaire' et à la quantité et au type de preuve scientifique jugée suffisante. L'impact des interdictions temporaires dans le secteur de la pêche est bien réel, et dans de nombreux cas, ces dommages auraient pu être allégés s'il avait existé des mécanismes permettant soit de remédier au problème, soit de produire de preuves scientifiques contraires à celles ayant motivé l'interdiction.

Les APE représentent une opportunité d'introduire davantage de précisions quant à la durée de cette mesure 'temporaire' et à la quantité et au type de preuve scientifique jugée suffisante.

Établissement d'un plafond réglementaire

L'Accord sur les mesures SPS définit un seuil, mais pas de plafond, réglementaire. Les membres de l'OMC se sont engagés tant à l'harmonisation internationale des mesures SPS qu'à la reconnaissance mutuelle des mesures utilisées par d'autres pays. En ce qui concerne la reconnaissance mutuelle, un membre s'engage, en principe, à accorder l'équivalence aux

* Martin Doherty est responsable de la recherche au sein de Cerrex Limited, cabinet de conseil spécialisé dans le commerce international, basé à Londres. Cet article est fondé sur une étude du même auteur, commandée par ICTSD et intitulée : «The Importance of Sanitary and Phytosanitary Measures to Fisheries Negotiations in Economic Partnership Agreements» (« L'importance des mesures sanitaires et phytosanitaires pour les négociations relative à la pêche dans les accords de partenariat économique »).

mesures SPS adoptées par un pays exportateur « si le Membre exportateur démontre objectivement au membre importateur qu'avec ses mesures, le niveau approprié de protection sanitaire et phytosanitaire chez le membre importateur est atteint » (article 4.1).

Le problème est que, bien que l'accord établisse des exigences minimales de conformité à l'OMC pour les mesures SPS, rien n'empêche les pays d'adopter des réglementations considérablement plus strictes. En conséquence, la question qui se pose est de savoir s'il existe un niveau de normes sanitaires que les pays importateurs ne peuvent légitimement atteindre et que les membres exportateurs potentiels respectent. On pourrait soutenir qu'en exerçant leur droit à exiger le respect de normes plus strictes que les normes internationales, les pays importateurs contractent également l'obligation de fournir un niveau de preuve scientifique plus élevé que la normale en ce qui concerne le niveau de sécurité supplémentaire et les avantages effectivement engrangés. Il y a eu dans le passé des cas tels que ceux des aflatoxines des noix, où des experts indépendants avaient démontré que les normes élevées de sécurité sanitaire requises par l'UE permettent dans la pratique de sauver une personne sur un milliard. S'il est nécessaire de protéger toutes les vies, l'Accord SPS n'énonce pas ceci comme une prescription au niveau ultime.

Facteurs socioéconomiques dans l'évaluation des risques

L'Accord sur les mesures SPS permet aux membres d'établir des mesures SPS sur la base de preuves scientifiques, ainsi que sur la base d'une évaluation plus large des risques tels que les facteurs économiques pertinents, y compris :

- Le dommage potentiel en termes de pertes de production/ventes dans le cas de l'entrée, de l'établissement ou de dissémination de la maladie ou du parasite ;
- Les coûts de la lutte ou de l'éradication dans le territoire du pays importateur membre ;

- Le rapport coût/efficacité relatif d'autres approches qui permettraient de limiter les risques (art. 5.3).

Bien que les accords commerciaux évitent traditionnellement ce type d'évaluations en raison de la subjectivité liée à leur mesure, l'Accord sur les mesures SPS reconnaît que les risques importés pour la santé et la sécurité des personnes et des animaux et la préservation des végétaux peuvent avoir un impact socioéconomique significatif. Toutefois il reste à voir comment incorporer les évaluations socioéconomiques dans les justifications légitimes fondées sur des preuves scientifiques suffisantes. Aucune des organisations scientifiques internationales mentionnées par l'OMC (Codex, etc.) n'offre une place importante aux évaluations socioéconomiques.

Pour que les APE soient efficaces, il est essentiel d'obtenir des clarifications précisément sur la marge d'action de l'UE dans le cadre de l'Accord sur les mesures SPS, ainsi que les limites et obligations qui peuvent être invoquées par les pays ACP lorsqu'il est considéré que des mesures spécifiques vont au-delà de ce qui est nécessaire pour la protection adéquate de la santé. Sans de telles clarifications, ces obstacles non-tarifaires continueront de freiner à la fois l'intégration régionale et tout accroissement du commerce inter- et intra-régional.

En général, les clauses SPS figurant dans les APE ne donnent pas d'indications précises pour la période post-négociations APE. Il semble y avoir des tentatives insuffisantes, de la part de l'UE, pour permettre aux récipiendaires d'identifier les priorités d'aide au renforcement des capacités et pour établir des mécanismes garantissant que ces engagements sont effectivement respectés en termes spécifiques de finances, d'assistance technique et de temps.

Renforcement ciblé des capacités

Les termes 'renforcement des capacités', 'assistance technique' et 'financement' sont tous utilisés

librement dans les négociations sur les APE. Bien qu'elle semble peu disposée à appuyer des mesures dont l'application ou le but n'est peut-être pas transparent, l'UE est plus susceptible de considérer favorablement des demandes spécifiques. Les normes SPS sont un domaine qui peut prétendre à un soutien et représentent également tant pour l'UE que pour les pays ACP un vecteur primordial pour avoir un impact sur les objectifs de développement qui sous-tendent les APE. Pour aider à une telle prise en compte, quelques domaines sont exposés ci-dessous :

Pour identifier et établir les coûts de ce que les pays ACP doivent faire pour se mettre en conformité avec la législation SPS de l'UE, il y a lieu d'abandonner les grandes généralisations qui occultent les exigences réelles. Il est clair que tous les pays n'ont pas besoin du même niveau d'assistance, en particulier dans des domaines de produits tels que les exportations de poissons, où la mise en conformité est déjà largement réalisée à travers la mise en place d'autorités compétentes'. Il y a toutefois certains pays où il existe un potentiel d'exportation, mais actuellement d'une taille insuffisante pour que le gouvernement établisse des autorités compétentes. La contribution d'une assistance relativement faible mais ciblée dans ces pays peut s'avérer hautement rentable, faisant de ces pays des candidats acceptables aux fins des importations de l'UE et encourageant donc le développement futur du secteur de la pêche.

L'assistance technique devrait également aider à résoudre les problèmes spécifiques de différents pays ACP à travers des solutions personnalisées. Ceci peut nécessiter une réflexion latérale qui identifie les changements dans d'autres domaines d'une économie qui pourraient avoir un effet de levier sur les activités SPS dans des secteurs de production et de transformation jusqu'ici moribonds. Par exemple, dans de nombreux pays, ce n'est pas le manque de financement qui constitue un obstacle, mais plutôt la disponibilité du financement à des taux commercialement viables.

suite à la page 21

Une perspective des pays en développement sur la marche à suivre pour promouvoir le Cycle de Doha

par Faizel ISMAIL*

La réunion finale d'évaluation du Comité des négociations commerciales, tenue le 26 mars, a laissé un sentiment de malaise et d'absence de clarté sur la trajectoire future et les résultats du Cycle de Doha. Il y a trois scénarios possibles en ce qui concerne la marche à suivre pour progresser.

En premier lieu, la poursuite du processus en cours, qui vise 'la même chose', est susceptible de causer de plus en plus de déception chez les membres et d'affaiblir le processus dès lors qu'ils reculent par rapport aux positions actuelles, entraînant une suspension *de facto* des négociations.

En second lieu, il y aura lieu de trouver, dans les mois à venir, de nouvelles voies créatives d'entrer en interaction les uns avec les autres, notamment à travers un dialogue politique et des consultations visant à redynamiser le Cycle et de sortir de l'impasse actuelle. En dépit des déclarations et des injonctions répétées des dirigeants du G-20, au cours des deux dernières années (Washington en novembre 2008, Londres en avril 2009 et Pittsburgh en septembre 2009), le Cycle n'a pas réalisé d'avancées significatives. Il est probable qu'il ne sera redynamisé que lorsque l'administration américaine aura commencé à s'engager de nouveau afin fournir le leadership nécessaire à la conclusion du Cycle.

En dépit des percées réalisées par l'administration Obama sur les soins de santé, il y a un certain nombre de questions prioritaires (le chômage, le changement climatique et la réglementation financière, pour n'en citer que quelques-unes) qui occupent encore la Maison Blanche et le Congrès américain. On ne peut donc s'attendre à ce que les négociateurs américains donnent une nouvelle impulsion au Cycle avant les élections de mi-mandat de novembre, au cours du premier trimestre de 2011. Dans ce scénario, bien que les membres de l'OMC soient bien résolus à reprendre sérieusement les négociations, leurs efforts n'entraîneront pas de progrès significatifs au cours de l'année 2010.

* Chef de la délégation sud-africaine à l'OMC.

En troisième lieu, si les États-Unis ne sont pas en mesure de dégager à court terme l'espace politique nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle politique commerciale et de définir de nouveaux mandats de négociation à ses négociateurs en vue de la conclusion du Cycle de Doha en 2010, sur la base de son mandat de développement convenu, les membres de l'OMC auront à combler la lacune existante de deux façons :

- Les convergences existantes et le travail effectué au cours des huit dernières années doivent être préservés, en particulier sur l'agriculture et l'AMNA, afin que les négociateurs puissent s'appuyer sur de telles bases durant la phase finale des négociations sur les modalités ; et
- il ne faudrait pas rester inactif durant la période transitoire, mais la mettre à profit pour conclure ou faire avancer les négociations de manière significative dans les domaines qui ne sont pas liés de manière inextricable aux négociations centrales sur les modalités.

En particulier, l'objectif devrait être de faire progresser les négociations sur les questions qui intéressent principalement les membres de l'OMC les plus pauvres, ainsi que les questions ayant une importance systémique pour l'ensemble des membres et où un résultat gagnant-gagnant clair est possible. Les membres devraient également prendre en compte les pratiques les plus préjudiciables des grands partenaires commerciaux qui faussent le système commercial et sapent les perspectives de développement des pays les plus pauvres.

Certaines questions qui pourraient entrer dans les trois catégories qui viennent d'être définies sont présentées ci-dessous.

Un résultat partiel précoce et des ententes provisoires

Catégorie Une : Il y a au moins quatre questions sur lesquelles il pourrait y avoir des résultats partiels rapides : l'accès au marché en franchise de droits et sans contingents en faveur des pays les moins avancés (PMA) ; une dérogation sur les services pour les préférences des PMA ; une résolution précoce de la question du coton ou d'aspects de cette question, qui permet d'alléger rapidement la détresse des quatre pays d'Afrique de l'Ouest (4 du coton).

Catégorie deux : Un accord sur la facilitation des échanges qui identifie clairement les liens en matière d'aide au commerce et assure un soutien adéquat aux pays les plus pauvres auxquels les bailleurs fourniront une assistance technique appropriée en vue de sa mise en œuvre. Les membres pourraient également faire avancer les négociations sur les subventions à la pêche, afin de conclure cet accord dès que possible.

Catégorie trois : Un accord visant l'élimination des subventions et des crédits à l'exportation, sur la base de la décision prise à Hongkong, en vue de résultats partiels rapides. Des mesures appropriées devraient être prises par les principaux pays qui octroient des subventions au coton pour procéder à une réforme de leurs régimes du coton afin de les rendre compatibles avec les règles de l'OMC et la Décision de l'Organe d'appel, dans les plus brefs délais.

Comblant la lacune

Une attention sérieuse accordée aux questions ci-dessus au cours de la période de transition permettrait de combler la lacune dans le programme

suite à la page 22

L'Afrique, la Chine et l'Inde : Quelle coopération dans le domaine des TICs ?

Lors du dernier sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba dans le courant du mois de Janvier 2010, la Chine a été l'invitée d'honneur, prenant ainsi part aux discussions relatives à la thématique des TIC. Depuis quelques années, la Chine est un des partenaires majeurs de l'Afrique dans différents domaines, au coude-à-coude avec les partenaires traditionnels que sont l'Europe et les Etats-Unis. A titre d'exemple, le commerce afro-asiatique est passé de 55 milliards de dollars en 2006 à 106.8 milliards en 2008. La coopération sino-africaine porte sur plusieurs points qui suscitent souvent débats et controverses au sein de l'élite africaine. En ce qui concerne les TIC, les entreprises chinoises à l'image de la ZTE et Huawei sont installées dans près de cinquante (50) pays africains avec une part de marché de plus de 300 millions de personnes¹. Cette nouvelle coopération entraîne plusieurs questionnements relatifs à l'état des TICs dans le continent, le poids de la Chine dans le domaine des TICs ainsi que les termes de la coopération sino-africaine dans ce secteur et comment le continent africain pourrait faire de cette nouvelle donne une opportunité.

L'état des Tics dans le continent africain

L'Afrique est assez contrastée en termes de TICs selon que l'on s'intéresse à la téléphonie mobile, qui connaît un boom fulgurant,

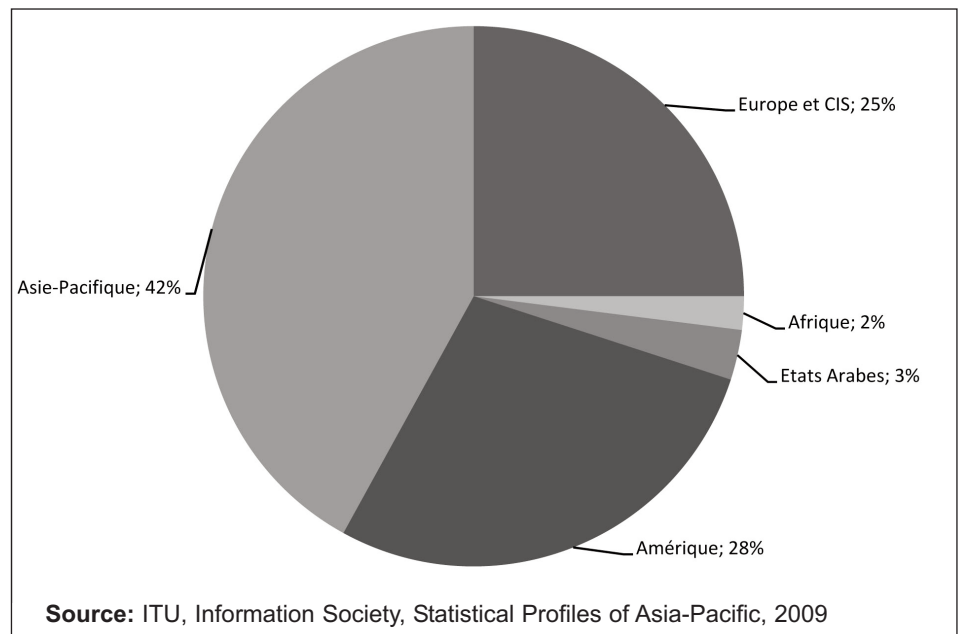
¹ *La Chine met l'accent sur la coopération avec l'Afrique dans le secteur des TICs*, Xinhua, 29 Janvier 2010 http://french.news.sn/afrique/2010-01/30/c_13156514.htm

² ECA, Assessing Regional Integration for Africa, ECA Policy Research Report, **Chapter 7: Transport, Communications and Energy**, p.137

³ International Telecommunications 2007

⁴ Internet World Statistics

⁵ ECA, Assessing Regional Integration for Africa, ECA Policy Research Report, **Chapter 7: Transport, Communications and Energy**, p.137



même dans les zones rurales, ou que l'on se penche sur l'accès à l'internet qui est assez marginal.

La croissance en téléphonie mobile de l'Afrique a été comprise entre 50 et 400% au cours de ces trois dernières années avec un accès aux téléphones portables de plus de 91% de la population urbaine et de 42% dans les zones rurales. Cependant, l'accessibilité diffère selon que l'on est un pays côtier riche ou pauvre en ressources, ou un pays fermé. En effet, parmi les riches pays côtiers, le Nigeria (60 millions), l'Afrique du Sud (57 millions), l'Egypte (37 millions), l'Algérie (31 millions) et le Maroc (24 millions) ont le plus grand nombre de souscripteurs. Quant aux pays fermés, le Soudan, le Congo et l'Ouganda partagent les trois premières places avec 10, 8 et 7 millions de souscripteurs. Le marché Nord-Africain est mené par la Tunisie avec 9 millions de souscripteurs. Cependant, lorsque l'on se réfère au taux de pénétration, les données ne sont plus les mêmes. La Libye, le Cap-Vert et les Comores ont le plus haut taux de pénétration dans le groupe des pays côtiers avec près de 100% de couverture en 2008. Des résultats similaires ont été atteints par le Gabon, l'Algérie et la Tunisie. Dans le groupe des pays fermés, on compte comme leaders le Lesotho, le Soudan et le

Mali avec un taux de couverture de l'ordre de 25% environ. Parmi les pays fermés les plus mal couverts, il y a l'Erythrée et la Somalie, qui, avec une population combinée de 92 millions d'habitants ont un taux de pénétration de 3.4%. Le Burundi, la République d'Afrique Centrale et le Rwanda ont un taux de l'ordre de 5 à 10%².

En ce qui concerne l'accès à l'internet, moins de 4% de la population à l'accès à l'internet en Afrique Subsaharienne³. L'Afrique ne représente que 3.7% des utilisateurs mondiaux de l'internet avec une concentration dans le centre-ville, notamment des principaux grands pays africains dont le Nigeria (8 millions d'utilisateurs), le Maroc (6.1 millions), l'Egypte (6 millions), l'Afrique du Sud (5.1 millions), le Soudan (3.5 millions), le Kenya (2.8 millions) et l'Algérie (2.5 millions)⁴. Lorsque l'on compare l'accès des régions africaines, le SACU arrive en premier avec le plus grand nombre d'utilisateurs d'internet par 10 000 habitants en 2001 (491/10 000), suivi de la SADC (147/10 000) et de l'IOC (Indian Ocean Commission avec 115/10 000)⁵.

Pourquoi cette défaillance ? Les prix de l'internet en Afrique sont les plus élevés au monde. Selon l'Union Internationale des Télécommuni-

suite à la page 8

L'Afrique, la Chine et l'Inde : Quelle coopération dans le domaine des TICs ?
suite de la page 7

cations et la Banque Mondiale, le prix moyen d'une connexion est de l'ordre de USD 110 pour 100 kilobit/secondes. En comparaison, en Europe et Asie centrale, le prix est de USD 20 tandis qu'il est de USD 7 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont aussi un prix inférieur à USD 30. De plus, l'Afrique compte sur des satellites et des stations terrestres VSAT (Very Small Aperture Terminal) pour la plupart de ses connexions. Ceci résulte à une augmentation des prix et les applications sont lentes comparées aux autres technologies. Une page web requiert plus de 16 secondes pour apparaître⁶.

Cependant, depuis les années 1990, plusieurs initiatives étatiques et régionales ont été prises, parmi lesquelles⁷:

- **L'Union Africaine des Télécommunications**

Créée en 1999, elle se donne pour objectif d'encourager le développement rapide des TIC en Afrique en développant les services, l'accès et les interconnexions entre les pays africains.

- **Le RASCOM (Regional African Satellite Communications Organization/Organisation des Communications par Satellite de la Région Africaine)**

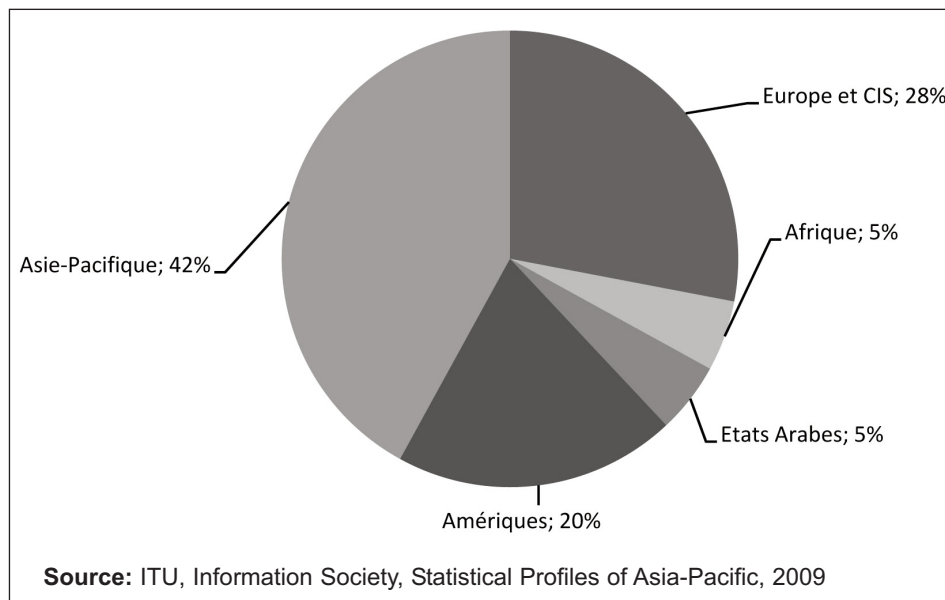
Fondé dans les années 1990 par les ministres africains des télécommunications, qui a pour objectif d'étendre l'accès aux services abordable à toutes les populations

⁶ African Economic Outlook 2009 "Technology Infrastructure and Services in Africa"

⁷ ECA, Assessing Regional Integration for Africa, ECA Policy Research Report, **Chapter 7: Transport, Communications and Energy, p.137**

⁸ ICA – The Infrastructure Consortium for Africa, Annual Report 2007 **Information and Communication Technologies p.25**

⁹ ICA – The Infrastructure Consortium for Africa, Annual Report 2007 **Information and Communication Technologies p.25**



africaines, particulièrement dans les zones rurales qui constituent 80% des populations du continent. 44 pays sont membres du RASCOM.

- **L'Initiative de la Société Africaine de l'Information**

Lancée par la Commission Economique pour l'Afrique (ECA) en 1995 et adoptée par les Chefs d'Etats lors du Sommet de Yaoundé de 1996, l'Initiative a été désignée pour combler la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde.

- **Le Programme d'Infrastructure National d'Information et de Communication**

Initié en 1998 par la Commission Economique pour l'Afrique (ECA), le programme fournit un cadre d'intégration des TIC dans les plans de développement national et sectoriel.

Afin de combler ces failles, les différents bailleurs de l'Afrique se sont engagés à investir dans le secteur des TICs. La Banque mondiale s'est engagée à doubler son aide de l'ordre de \$2 milliards d'ici 2012. L'UE, quant à elle a promis €6 millions dans des initiatives de réforme des réglementations et la Banque Africaine de Développement s'est engagée à donner \$65 millions dans le cadre de l'élaboration de projets d'infrastructure clés tels que le satellite RASCOM-QUAF (qui est le premier satellite de communication dédié à l'Afrique en partenariat avec le Thalès Alenia Space), ainsi que le câble sous-marin en Afrique de l'Est

(EASSy)⁸. Afin de bénéficier d'une connectivité globale en Afrique, l'étude de l'AICD estime un besoin annuel de \$646.7 millions dans une période de 8 années. Le cout estimé de l'élaboration infrastructure intercontinental complet serait de \$1.8 milliard tandis que la connectivité intra-régionale serait estimée à \$400 millions, avec un rôle majeur du secteur privé⁹.

Profile de la région Asie-Pacifique

La région Asie-Pacifique est la région qui connaît le plus de croissance en termes de TICs.

La région compte 42% des utilisateurs d'internet et 1.4 milliards de souscripteurs au téléphone mobile. La région compte notamment la plus grande part de marché de téléphonie mobile. La Chine et l'Inde à eux tous seuls ont près de 600 et 280 millions de souscripteurs mobiles, représentant ainsi 1/4 du total mondial. La croissance annuelle moyenne de la téléphonie mobile ces cinq dernières années est proche de 30%, avec une pénétration approchant les 40%, avec 2/5^e des habitants ayant accès aux portables. La région Asie-Pacifique est le plus grand marché de l'internet à haut débit avec 39% des parts du marchés mondial en 2007. En termes d'accès à l'internet à haut débit, la région a fait d'énormes progrès avec un nombre de souscripteurs qui est passé de 27 millions en début 2003 à 133 millions au début de l'année 2008. Les opérateurs de Hong Kong et du Japon

ont lancé un débit d'1 Gigabits/seconde (Gbps) débit avec des services «triple-play» qui donne accès aux ménages à trois services en un, l'Internet, la téléphonie et la télévision. La Corée du Sud est leader mondial en termes de pourcentage de ménages bénéficiant d'un accès à haut débit fixe et cinq économies du top ten sont d'Asie-Pacifique. La République de Corée, le Japon et la Corée sont leaders mondiaux en termes de ménages utilisant les connexions à fibre-optique, essentiel pour supporter les prochaines générations de connexion internet à vitesse ultra rapide. Ces économies performantes d'Asie-Pacifique sont aussi leaders en termes de mobile 3G¹⁰.

La coopération sino-africaine

En dehors de sa participation au sommet de l'Union Africaine, la Chine est impliquée dans le secteur des TICs à travers les différents FOCAC qui se tiennent entre les deux parties depuis 2000

Dans les différents plans d'action élaborés par les deux parties depuis 2000, la Chine a tenu à soutenir le continent africain à travers plusieurs décisions dont la création de la «China-Africa Joint Ventures» afin d'encourager le transfert de technologie et la création d'emplois et lancer le «China-Africa Science and Technology Partnership» qui permettrait à la République Populaire de Chine de

mener 100 projets de démonstration dans le domaine de la recherche en Science et technologie. Depuis 2000, la Chine a octroyé des prêts à plusieurs pays africains dans le secteur des télécommunications. Mais la présence chinoise ne se limite pas qu'aux prêts pour des projets nationaux.

Plusieurs entreprises de télécommunications chinoises sont présentes sur le continent. La République populaire de Chine offre à ces dernières l'appui nécessaire afin de mieux s'installer en Afrique. Il a mis à la disposition des Banques chinoises le «China-Africa Development Fund» qui sera doté d'un fond final de 5 milliards de dollars. Ce fond permettra ainsi de simplifier les procédures à toutes entreprises voulant investir en Afrique, mais aussi les prêts de ces dernières auprès des institutions financières nationales.

Et cette stratégie a porté son fruit. En 2004, les investissements chinois en Afrique s'élevaient à 925 millions de dollars cumulés depuis 1979. Pour la seule année 2005, leur montant est de 175 millions de dollars. Ces programmes concernent 820 entreprises établies dans 49 pays¹².

Le secteur des télécommunications constitue un autre secteur prioritaire

pour Pékin au niveau civil. En RDC la société Congo-China Telecom, contrôlée à 51% par la Chine met en place le réseau de communication internet.

La filiale chinoise d'Alcatel, la Alcatel Shanghai Bell a remporté au Ghana, en coopération avec Ghana Telecom, un contrat d'équipement de 75 millions de dollars¹³.

Lors du FOCAC III de 2006, la ZTE, une des principales sociétés de télécommunications chinoises a décroché un contrat de 30 millions de dollars pour assurer la sécurité du système informatique du ministère de l'Intérieur du Ghana et a signé un accord de coopération du même montant avec le royaume du Lesotho pour développer le réseau des télécommunications. Huawei a signé de son côté un mémorandum de coopération pour un projet d'administration électronique au Kenya de 42 millions de dollars¹⁴.

En Angola, parmi les gros contrats conclus ces dernières années, le groupe de télécoms chinois ZTE Corporation International a investi 400 millions de dollars US dans le réseau télécom national¹⁵ en 2006.

Tout récemment, le China Unicom de Hong Kong, membre de la New

suite à la page 10

Tableau 1 : EXIM Bank et le CADF: principaux projets en Afrique 2000-2008 dans le domaine des télécommunications/ Tableau construit à partir des données du Center for Chinese Studies, Stellenbosch¹¹

Année	Pays	Principaux projets	Montant	Type de financement	Financement
2000	RDC	Télécommunications	\$9.66 million	Prêt concessionnel	EXIM
2003	Djibouti	Télécommunications	\$12 million	Prêt concessionnel	EXIM
2004	Tunisie	Télécommunications	\$16.89 million	Prêt concessionnel	EXIM
2006	Erythrée	Télécommunications	\$20.80 million	Prêt concessionnel	EXIM
	Kenya	Télécommunications	\$19.94 million	Prêt concessionnel	EXIM
	Tunisie		\$6.26 million	Prêt concessionnel	EXIM
2007	Nigeria	Communications et programme d'éducation	\$100 million	Prêt	EXIM
	Ouganda	Backbone TIC	\$106 million	Prêt	EXIM
2008	RDC	Fibre optique	\$33.6 million	Prêt préférentiel	EXIM

¹⁰ Information Society, Statistical Profiles of Asia-Pacific, 2009, ITU (International Telecommunication Union).

¹¹ Dr. Martyn Davies with Hannah Edinger, Nastasya Tay & Sanusha Naidu "How China delivers development assistance to Africa" Centre for Chinese Studies.

¹² Voir le site www.china.org.cn, texte date du 11 décembre 2003.

¹³ Valérie Niquet: « La stratégie africaine de la Chine », Politique étrangère, 2e trimestre 2006.

¹⁴ « Fin du Sommet Chine-Afrique, succès en demi-teinte pour la diplomatie chinoise », AFP/Chine nouvelle, 5/11/2006

¹⁵ Médiapart, L'Afrique au centre "La présence chinoise en Afrique : Comment la Chine s'est emparée d'un continent"

L'Afrique, la Chine et l'Inde : Quelle coopération dans le domaine des TICs ?
suite de la page 9

Generation Telecom Ltd. qui regroupe Unicom, Minerva Group et GiCell Wireless Ltd, s'est proposé de racheter 75% de la Nigerian Telecommunications Ltd pour un montant de 2.5 milliards de dollars.

Ce rachat lui permettrait ainsi d'acquérir un important marché puisque plus de la moitié des Nigériens n'ont pas de téléphones portables.

En outre, les abonnés qu'il s'agisse de lignes fixes ou de téléphones mobiles ont augmenté jusqu'à 67,9 millions en Juin 2009 contre 65,5 millions en Janvier 2009.

Les autres offres proviennent de Omen International Ltd. à 956 millions de dollars et de 4 autres sociétés comme MTN Group Ltd., la plus grande société africaine de téléphonie¹⁶.

L'outsider Indien

Dans cette nouvelle donne, l'Inde n'est pas du reste. Lors du Sommet Inde-Afrique qui s'est tenu à New Delhi les 8 et 9 avril 2008, l'Inde a promis de « *Coopérer étroitement afin d'assurer la mise en oeuvre rapide et efficace et le lancement du projet du Réseau en ligne panafricain financé par l'Inde. Le projet constituera une étape importante dans l'élimination du fossé numérique ; il permettra d'assurer la connectivité de tous les pays africains* »

¹⁶ « **Le chinois Unicom offer 2.5 milliards de dollars pour acquérir la société Nigerian Telecommunications Ltd** » extrait de Business Week, par Paul Okolo et Mark Lee, 16/2/2010

¹⁷ Forum au Sommet Inde-Afrique 2008, New Delhi, 8-9 Avril 2008 « **Cadre de Coopération entre l'Afrique et l'Inde** »

¹⁸ « **L'indien Bharti achète l'opérateur de télécommunications Zain Africa BV** » extrait de Times of India 31/03/2010,

¹⁹ Pan-African e-Network, « **Heralding new era in providing Tele-Education & Tele-Medecine services to African Countries** » Telecommunications Consultants India Limited (TCIL)

²⁰ Antoine Geissbuhler et Ousmane Ly « **Un projet de réseau de télémédecine en Afrique francophone** »

et d'apporter la télémédecine et l'éducation à distance tant nécessaires aux populations des pays africains » [et] « Coopérer dans l'établissement de centres d'information communautaires à travers l'utilisation des TIC pour accélérer le développement socio-économique en vue d'assurer la connectivité dans les zones rurales et de réduire la fracture numérique. »¹⁷

Mais au-delà des projets de développement relatifs aux TICs, l'Inde aussi investit dans les télécommunications.

Le plus grand groupe indien de télécommunications, Bharti Airtel, a signé le 30 Mars 2010 l'accord d'achat de la société Koweïtienne Zain Africa BV, pour un montant de 10,7 milliards de dollars. C'est le premier accord depuis l'indépendance qui fait réelle-

ment d'une société indienne une multinationale. La Zain est présente dans 15 pays avec plus de 42 millions d'utilisateurs. Le groupe Bharti compte en outre s'étendre jusqu'à 21 pays avec des opérations aux Seychelles, Jersey et Guernsey¹⁸.

Les opportunités de la coopération entre l'Afrique et l'Asie dans le domaine des TICs

Le développement des TICs en Asie s'est fait grâce à une politique d'investissement, mais aussi d'éducation performante basée sur la Recherche et Développement ainsi que la formation d'ingénieurs compétents. Certes la Chine et l'Inde offrent de grandes opportunités au continent d'élargir ses partenaires et ainsi

suite à la page 22

Les TICs comme instruments de coopération médicale

Le projet « **Pan-African e-Network** » implanté en Ethiopie, exemple de la coopération Sud-Sud¹⁹

Le « Pan-African e-Network » est un programme mené par l'Inde a pour but de relier les 53 pays africains grâce à un Satellite et un réseau de fibre optique. Connecter ces pays permettra ainsi, selon les autorités Indiennes, de développer la coopération indo-africaine dans deux projets majeurs que sont :

- 1/ La Télé-éducation : qui relie 7 Universités indiennes réputées et 5 Universités africaines.
- 2/ La Télé-médecine : reliant 12 hôpitaux indiens et 5 hôpitaux africains.

Ce programme a d'abord été implanté en Ethiopie à travers un projet Pilote permettant ainsi le pays d'être relié à l'Inde. Mis en oeuvre au dernier trimestre 2006, ce programme a une durée de 5 années. Ainsi 40 étudiants de l'Université d'Addis-Abeba prendront des cours de MBA à l'Université de l'IGNOU à travers le télé-enseignement tandis que le Black Lion Hospital d'Addis et l'hôpital Nekempte seront reliés à l'Hôpital CARE d'Hyderabad pour des consultations médicales en ligne avec des médecins spécialisés Indiens. Ce projet pilote, a un coût estimé de 2.12 millions de dollars US. La télé-médecine en Afrique de l'Ouest, le projet « Keneya Blown » au Mali²⁰

Dans la coopération médicale, le Nord n'est pas en reste. Ce projet relie les hôpitaux de Bamako, Ségou et Tombouctou entre elles, mais aussi avec les hôpitaux de Genève ainsi que ceux de plusieurs pays d'Afrique, notamment le Sénégal, la Mauritanie, le Tchad, le Maroc et la Tunisie. A travers cet outil, les médecins maliens choisissent des thèmes qui leur seront enseignés grâce à des cours préparés par des experts Suisses depuis Genève, deux fois par mois. Ces cours sont suivis par 50 à 100 médecins Maliens et des pays africains partenaires au projet. Mais aussi, des médecins Suisses peuvent contacter leurs collègues africains pour des formations en médecine tropicale. En dehors de le télé-enseignement, des consultations se font aussi à travers l'envoi d'images permettant un examen physique à distance (revue d'images radiographiques) notamment en neurochirurgie, oncologie ou dans la lèpre.

L'industrie pharmaceutique et la production pharmaceutique en Afrique de l'Ouest : Potentiels contraintes et perspectives d'évolution

Dr Assane COULIBALY*

État des lieux des politiques pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest

L'insuffisance de moyens est le problème principal auquel se heurtent en permanence les systèmes de santé dans notre région. Cela se traduit par :

- L'absence de traitements.
- Une mortalité et une morbidité élevées du fait de la prolifération des fléaux tels que Sida, Tuberculose et Paludisme.
- Une présence endémique de la quasi-totalité des maladies infectieuses, en voie de disparition dans les pays riches : la Fièvre jaune, l'Onchocercose et de nombreuses affections «exotiques», qui ne suscitent que peu d'intérêt pour la Recherche et le Développement dans les firmes pharmaceutiques.

Il existe un écart entre les besoins de santé primaire en médicaments et les ressources disponibles. Les exigences de rentabilité de l'industrie pharmaceutique ne laissent pas beaucoup d'espoirs à nos populations qui n'ont pas les moyens de se procurer des médicaments coûteux. L'enjeu étant de concilier profit et pauvreté.

Quand les médicaments existent, ils sont chers ou inefficaces. Une étude récente de l'OMS révèle que sur 1233 nouveaux médicaments de synthèse mis sur le marché entre 1975 et 1997, 11 seulement sont destinés à lutter contre des maladies tropicales, et parmi ces 11, plus de la moitié ont été élaborés pour un usage vétérinaire. (Courrier de l'UNESCO - 2001).

Selon OXFAM International, entre 1999 et 2004, seules trois nouvelles molécules innovantes ciblant des maladies qui affectent les pays tropicaux ont été mises sur le marché, sur un total de 163 médicaments. (OXFAM France - 2007)

* CIPHARM, Côte d'Ivoire

Face à ce manque de moyens, l'Organisation Mondiale de la santé a élaboré et mis à la disposition de nos pays une liste de Médicaments Génériques Essentiels qui constitue la base des politiques Pharmaceutiques de ces pays.

Le terme Générique se rapporte à une notion ECONOMIQUE qui prend en compte l'accessibilité du médicament.

Le terme Essentiel se positionne dans une situation THERAPEUTIQUE et nous ramène à des notions de santé primaire.

La typologie du médicament générique selon l'OMS répond à au princeps de la spécialité d'origine. On retrouve aussi 3 types de génériques :

- le Générique sous DCI (Dénomination Commune Internationale) : l'OMS parle de "produit pharmaceutique multi source" ;
- le Générique vrai c'est-à-dire le DCI plus le Nom du Laboratoire fabricant : exemple : *Chloroquine 100 mg Cipharm* ;
- le Générique de Marque : exemple *CIPHAQUINE® 100 mg*

Norme de production et commercialisation des génériques

Il est important de noter que même en France il existe deux normes d'enregistrement :

- L'article L 601 concerne les produits commercialisés en France ou dans l'Union Européenne.
- L'article L 603 concerne les produits destinés aux exportations hors UE.

Ainsi, dans la réalité du commerce international des médicaments génériques, il existe une hiérarchisation des normes qui autorise à parler de "Norme Inférieure" dans le cadre de l'Union Européenne.

Concernant les importations des génériques en provenance des autres zones telles que la Chine, l'Inde etc., il existe des normes propres à chaque pays exportateur.

L'absence de normalisation en matière de médicament a conduit l'OMS à concevoir un système de certification obligatoire dans le cadre de l'approvisionnement des centrales d'achat de médicaments génériques qui bénéficient des subventions de la part de divers bailleurs de fonds.

Ne disposant pas des ressources nécessaires pour obtenir la certification OMS, un système de PRE-QUALIFICATION OMS a été mis à la disposition des unités régionales qui souhaitent améliorer leur niveau de Qualité. Cependant, les autorités nationales de contrôle sous tutelle des Ministères de la Santé, conservent leur souveraineté en matière d'autorisation d'exercice de production de médicaments.

Part de marché faible du médicament générique

La faiblesse de part de marché des génériques s'explique par :

- La résistance des prescripteurs : Le jeu de la concurrence en matière de prix ne fonctionne pas toujours bien sur un marché où le consommateur qui paye ne prescrit pas et où le médecin qui prescrit ne paye pas.
- La résistance des Princeps : Il faut également tenir compte du fait que la plupart des princeps, une fois tombés dans le domaine public, affichent désormais des prix bas, tout en bénéficiant de la fidélité à la marque que leur a conféré le brevet pendant une longue période. Le médicament se confond alors avec le nom de la spécialité princeps.

La production ouest africaine est très

suite à la page 12

L'industrie pharmaceutique et la production pharmaceutique en Afrique de l'Ouest...

suite de la page 11

faible et ne couvre que très partiellement les besoins, soit en moyenne 10 % du marché. La production africaine totale est inférieure à 2 % de la production mondiale.

Le potentiel, les contraintes et défis liés à la production régionale des médicaments génériques

Le potentiel de l'industrie locale

L'OMS a mis au point trois indicateurs visant la production pharmaceutique qu'il appartient de faire suivre aux organismes en charge des politiques nationales dans les pays, afin d'évaluer le potentiel et mesurer les performances de ce secteur.

Indicateurs proposés par l'OMS pour le suivi de la production pharmaceutique nationale :

Indicateurs généraux :

- Valeur totale de la production pharmaceutique nationale vendue dans le pays (prix départ usine).
- Nombre total d'établissements de fabrication de médicaments dans le pays.

Indicateurs structurels :

- Existe-t-il une fiche de contrôle-type pour l'inspection des différents établissements pharmaceutiques ? (Indicateur ne concernant pas uniquement la production).
- Existe-t-il, dans le pays ou à l'extérieur, des organismes où le contrôle de la qualité des médicaments puisse être effectué ? (Indicateur ne concernant pas uniquement la production).

Indicateurs de performance :

- Nombre de médicaments figurant sur la liste nationale de médicaments essentiels fabriqués et vendus dans le pays sur nombre de médicaments de la liste nationale des médicaments essentiels.
- Valeur des médicaments achetés à des fabricants nationaux par appels d'offres, sur Valeur totale des achats de médicaments par Appels d'Offres dans le secteur public.

Nombre de médicaments ou de lots de médicaments testés, sur nombre de médicaments reçus (Indicateur ne concernant pas uniquement la production locale).

Nombre de médicaments ou de lots de médicaments n'ayant pas satisfait au contrôle de qualité sur le total des médicaments ou lots de médicaments testés (Indicateur ne concernant pas uniquement la production locale). (OMS Genève 1996)

Dans la pratique, les données recueillies sont fragmentaires ou imprécises, donc insuffisantes pour permettre une véritable analyse sectorielle. La production étant faible et sans véritables enjeux économiques dans la région, seuls des organismes internationaux disposent de données plus ou moins précises.

La répartition du potentiel de l'industrie pharmaceutique varie selon les pays, avec par ordre d'importance décroissant :

- Le Nigeria, qui couvre environ 50% de ses besoins avec plus de 130 unités de production,
- Le Ghana vient en seconde position avec une trentaine d'unités et une couverture de 25 à 30% de son marché,
- Le Sénégal, avec Pfizer, Valdafric et Sanofi-Aventis,
- La Côte d'Ivoire, avec 5 unités, couvre environ 8% de ses besoins,
- Le Bénin, a au moins une unité,
- Le Mali, avec une usine d'Etat,
- Le Burkina Faso, possède une unité de solutés massifs injectables.

L'activité se limite à la production et la commercialisation de produits finis à partir de matières premières importées à plus de 95% (les articles du conditionnement secondaires étuis, notices et cartons peuvent être produits localement).

Il s'agit principalement de formes sèches : comprimés, gélules, sachets et très peu de formes liquides ou à usage externe. Les formes injectables se limitent aux solutés pour perfusion. Certaines unités ne pratiquent que du conditionnement à partir de semi fini importé.

Trois types de génériques sont produits et orientés sur des marchés différents :

- Les génériques de marque ont une orientation de marché privé avec un faible taux de pénétration, du fait de la concurrence des princeps et autres génériques de marque importés.
- Les génériques vrais ont une orientation de marché privé, vente déconditionnée (au détail), participant ainsi à la lutte contre les médicaments de la rue.
- Les génériques multi sources (DCI) sont orientés marchés publics et font souvent l'objet d'appel d'offres par les centrales d'achat de médicaments génériques essentiels.

Les contraintes de la production

La problématique se situe au niveau de la protection de la propriété intellectuelle et du caractère discriminant de la Recherche et du Développement en faveur des pays riches.

A titre d'exemple, les personnes souffrant de la tuberculose - qui tue chaque année près de 2 millions de personnes - nécessitent un traitement de 6 mois, or le médicament le plus récent date de 30 ans. (OXFAM France - 2007)

Les médicaments sont régis par les règles de l'OMC et des lois de protection des brevets et licences. **Les accords ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce)** accordent toujours des **dérogations** aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), afin de « flexibiliser » les règles sur les brevets **en cas de pandémie**.

Ces dérogations ont eu un impact positif pour les pays émergents tels que la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du sud qui ont réussi à relever considérablement le niveau de leur industrie qui disposait déjà des infrastructures de base nécessaires.

Par contre, notre région d'Afrique de l'Ouest n'a pas su profiter à temps de

cette ouverture pour développer ses infrastructures et sa production pharmaceutique est restée à un stade embryonnaire.

Des flexibilités sont prévues, en cas d'urgence sanitaire, permettant aux États d'avoir recours aux importations parallèles et aux licences obligatoires.

Licences obligatoires et les importations parallèles sont un maigre palliatif à l'absence de production locale et n'ont qu'un faible impact sur les systèmes sanitaires.

Paradoxe de l'industrie Pharmaceutique

Les brevets et licences sont les véritables pierres angulaires de la prospérité des géants de l'Industrie Pharmaceutique mais ils constituent le principal handicap pour l'émergence d'une production dans le tiers monde en général et dans notre sous région ouest africaine en particulier.

Le médicament en vient à être considéré comme une œuvre de l'esprit, au détriment des enjeux en matière de santé publique. Ainsi, seul 15% des populations riches consomment plus de 90% des produits pharmaceutiques.

Autres contraintes

- La pression fiscale et douanière qui pèse sur le IPL : TEC (tarif extérieur commun),
- L'absence de mesures incitatives à l'investissement,
- Les difficultés d'enregistrement et le coût des demandes d'AMM,
- Le fractionnement du marché,
- La concurrence féroce des produits importés,
- L'insuffisance des circuits régionaux de distribution et la localisation en France ou au Royaume-Uni de toutes les CENTRALES d'achats,
- L'absence de regroupement en associations régionales ou à défaut nationales, à l'exception du Nigeria et du Ghana,
- L'approvisionnement des marchés publics par des Appels d'Offres

Internationaux qui n'accordent que très rarement une préférence nationale ou régionale aux IPL.

Les défis de la production locale

Assurer une meilleure couverture des besoins en MEG de qualité par la production locale. Les quatre défis immédiats à relever sont :

- 1- La mise en place des organismes professionnels
 - Au niveau National : (exemple de l'AIPCI : Association des Industries Pharmaceutiques de CI).
 - Au niveau communautaire UEMOA & CEDEAO : mise en place d'organismes supra-nationaux susceptibles d'assurer une réglementation des échanges intracommunautaires, de veiller à la bonne qualité des productions locales, d'élaborer un plan quinquennal de développement des infrastructures de base pour l'industrialisation des MEG.
- 2- Assurer une diversification de la gamme de production pour une intégration des différentes technologies : formes injectables, aérosols, ...
- 3- Acquérir le marché par la performance et réussir à équilibrer le débat entre libéralisation et protectionnisme.
- 4- Regroupement des unités en firmes régionales.

Comment faire pour soutenir l'industrie pharmaceutique

C'est essentiellement la mise en place de mesures PROTECTIONNISTES du marché communautaire contre les importations des génériques dont les équivalents en **qualité et en quantité** sont produits localement, en veillant à ne pas provoquer de pénurie.

Le renforcement de la capacité locale de production par la mise en place d'un cadre incitatif favorable à l'investissement dans la filière.

Le renforcement de la capacité REGIONALE DE CONTROLE des

médicaments produits ou importés.

La mise en place d'un organisme communautaire chargé d'élaborer une réglementation commune, d'harmoniser les normes, de contrôler et d'évaluer les unités de production. Cet organisme supranational accorderait un VISA UNIQUE CEDEAO aux médicaments en circulation dans la zone.

Dans le cadre des APE, il s'agira de négocier fermement un transfert de technologie en faveur des unités de production locales, sous la forme d'un quota proportionnel au niveau des importations actuelles dans la communauté.

Adopter des directives, dans le sens d'une implication des firmes européennes multinationales dans la production locale, lorsque ces firmes veulent maintenir une présence sur notre marché, ou lorsqu'elles souhaitent délocaliser leur production vers les pays émergents.

CONCLUSION

Une bonne politique d'intégration régionale et des accords de partenariats économiques bien négociés peuvent servir de levier au développement d'une filière industrielle pharmaceutique locale, capable de générer d'importantes ressources, de contribuer à l'amélioration de nos systèmes de santé et la qualité de vie au sein de notre communauté.

La taille du marché sous régional et son poids économique peuvent motiver un transfert de technologie en faveur d'un réseau d'entreprises de production et de distribution des médicaments.

Cependant, aucun compromis ne doit être admis en matière de qualité et un système rigoureux de surveillance au niveau communautaire doit mis en place avec l'aide de nos partenaires européens.

Cette industrie doit progressivement se substituer aux importations des MEG et être suffisamment proactive pour éviter d'être à l'origine d'une crise plus grave que la situation actuelle.

OMC : Reprise des négociations après le bilan de mars, l'avenir n'est pas plus clair que le passé

Certains optimistes pensaient que le bilan de mars 2010 pourrait être un événement qui débloquerait les négociations du cycle de Doha. Ils nourrissaient l'espoir de voir les parties à ces négociations animées par un souci d'orgueil après avoir constaté ensemble l'état de non avancement du cycle. Mais la timide reprise des négociations et le comportement des Etats membres et des groupes d'Etats qui se livrent à des déclarations d'intention sans grande conviction ont démontré que ce qui a jusqu'ici bloqué les négociations pourrait encore continuer à le faire.

Une timide reprise après le bilan de mars

Après avoir tiré le bilan d'intenses discussions qui se sont déroulées ces deux dernières années et constaté à l'occasion la stagnation des négociations, les membres du comité de négociation de l'agriculture ont repris les débats. En effet, le 3 mai 2010, lors de la première rencontre après bilan, le Président du groupe de négociation David Walker a laissé entendre, s'adressant aux négociateurs, qu'il adapterait ses plans concernant les négociations sur l'agriculture ultérieurement, pour tenir compte de leurs suggestions. Cette "Session extraordinaire informelle ouverte" du Comité de l'agriculture devait déboucher sur la manière dont les pourparlers sur l'agriculture devraient se poursuivre parce que les délégations ont formulé un certain nombre de suggestions sur les questions dont elles aimeraient discuter, et comment le travail sur des modèles pourrait être affiné. Les discussions ainsi entamées sont certes relatives aux aspects techniques mais des questions politiques devaient aussi être réglées avant que les "modalités" puissent être convenues. La partie des travaux techniques qui s'appuie sur le projet de "modalités" de décembre 2008 porte sur l'organisation des données nécessaires pour calculer les engagements. Ces formulaires ou tableaux électroniques serviront à présenter les données de base — données à utiliser comme point de départ

pour le calcul des engagements — d'une manière transparente et vérifiable. Au final, ils serviront à élaborer des "modèles" de présentation des engagements. Les données nécessaires sont notamment les données sur: la consommation intérieure, pour le calcul des contingents tarifaires applicables aux produits sensibles, et les données sur les valeurs de la production pour le calcul des engagements en matière de soutien interne. Concrètement ces travaux techniques se dérouleront en 5 séquences :

1. Les Membres recensent les données nécessaires et élaborent des formulaires vierges ("modèles") pour les données et pour les engagements.

Ce travail passera par trois étapes

- **Étape 1:** examiner quelles données de base sont requises par le projet de "modalités" actuel — lesquelles sont déjà disponibles, lesquelles devront être "construites" et si le projet de "modalités" indique comment cela devrait se faire. Lors de cette étape, on déterminera aussi si des tableaux explicatifs — tableaux présentant les données et la façon dont elles sont obtenues — sont nécessaires et comment ils se présenteront.

- **Étape 2 :** sur la base des résultats de l'étape 1, élaborer des "modèles" ou formulaires vierges qui seront utilisés pour les engagements résultant des négociations du Cycle de Doha et pour toute donnée explicative nécessaire. Une partie des données pourrait être présentée avant, pendant ou après l'adoption des "modalités".

- Cette **dernière étape** consiste juste à entrer les chiffres.

2. Ils conviennent de "modalités" (formules, flexibilités, disciplines), s'accompagnant éventuellement de formulaires vierges ou tableaux convenus et de quelques données.

3. "Établissement des listes" — Les formulaires/tableaux sont remplis. Il s'agit dans certains cas de projets d'engagements, pris sur la base de formules énoncées dans les "modalités". Dans d'autres cas, ce

sont des tableaux explicatifs de données.

4. Les Membres vérifient les projets d'engagements des autres, en utilisant les données explicatives.

5. Des engagements sont convenus dans le cadre de l'engagement unique du Cycle de Doha.

Un bon accord serait un accord gagnant-gagnant

Tous les Etats membres de l'OMC souhaitent une conclusion du cycle de Doha qui n'a que trop duré. Les Etats membres ont annoncé à plusieurs reprises leur volonté d'aller de l'avant dans ces négociations, mais les ambitions des uns et des autres s'entrechoquent et aucune partie ne veut changer ses positions. Chaque partie veut gagner. Est-ce possible ? En d'autres termes, est-il possible de concilier les ambitions des différentes parties à ces négociations ? A cette question M. Lamy DG de l'OMC répond par l'affirmative en estimant qu'il n'y aurait pas de résultat ambitieux pour les négociations de Doha si toutes les parties ne sont pas gagnantes. C'est en effet dans une déclaration qu'il a prononcée le 11 juin 2010 devant le Comité des négociations commerciales, qu'il a dit que les Membres espéraient tous gagner dans ces négociations de Doha, mais qu'on ne pourrait pas parvenir à un résultat plus ambitieux sans avoir un ensemble équilibré d'avantages pour tous les Membres. L'enjeu est "de nourrir de grandes ambitions tout en veillant à assurer l'équilibre". C'est cet équilibre tant recherché qui semble bloquer les négociations. Depuis plusieurs années, les mêmes questions constituent les goulots d'étranglement de ces négociations. Il s'agit des questions relatives à l'agriculture et celles relatives à l'accès au marché des produits non agricoles.

Mini – ministérielles, rencontres bilatérales et sommet du G20 ne peuvent sauver le cycle de Doha

Les différentes parties prenantes de Doha tiennent des rencontres

suite à la page 23

Les intérêts des cotonculteurs africains pourraient être sauvés par un protocole d'accord commun sur des fonds que les USA seraient disposés de donner à Brasilia

Pour échapper à des coûteuses sanctions commerciales, le gouvernement américain a décidé de payer de fortes compensations aux producteurs de coton du Brésil. Cela pourrait constituer une mauvaise nouvelle pour les Africains mais par les faveurs d'un commun accord qui prévoit des fonds pour des 'activités liées à la coopération internationale' dans le secteur du coton des pays d'Afrique subsaharienne, des États membres/associés du Mercosur, de Haïti ou « de tout autre pays en développement, comme convenu par les parties. »

Les quatre pays moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne – Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali – qui recherchent une élimination rapide de toutes les subventions au coton dans les négociations du Cycle de Doha pourraient tirer certains avantages financiers de cette disposition.

En effet, le 20 avril, le Brésil et les États-Unis ont signé un protocole d'accord formel aux fins duquel Brasilia s'abstient d'imposer des sanctions commerciales s'élevant à plus de 800 millions de dollars US pendant 60 jours tandis que les parties continuent de rechercher une solution permanente au différend de longue date.

L'axe central de l'accord est un fonds annuel de 147,3 millions de dollars US qui servira à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités du secteur du coton brésilien.

Le fonds sera maintenu jusqu'au vote du projet de loi américain sur l'agriculture - US Farm Bill de 2010 - ou jusqu'à ce que l'on parvienne à une solution mutuellement convenue dans le différend sur le coton.

Les deux autres éléments du protocole d'accord sont une réduction des

crédits à l'exportation en faveur des acheteurs étrangers de coton américain au titre du programme GSM-102 et une reconnaissance du fait que l'État de Santa Catarina est indemne de fièvre aphteuse, ce qui autoriserait le Brésil à exporter de la viande fraîche de bœuf vers les États-Unis, pour la première fois depuis dix ans.

Poursuite des négociations

Selon le Département américain de l'agriculture, la mise en œuvre de ces mesures initiales sera suivie « d'un engagement continu sur ces questions, afin de convenir d'ici juin d'un processus qui nous permettra d'arriver à une solution mutuellement convenue au différend sur le coton. »

L'on ne saisissait pas immédiatement la portée du 'processus visant à arriver à une solution mutuellement convenue'.

Le ministre des Affaires Étrangères du Brésil, Celso Amorim, de même que des responsables dont les noms n'ont pas été dévoilés, ont laissé entendre dans les médias que le Brésil pourrait rechercher d'autres concessions avant d'accepter un accord final.

Celles-ci pourraient comprendre un engagement explicite des États-Unis à prendre en compte les subventions au coton illégales aux fins de l'OMC dans le prochain Farm Bill, bien que les résultats restent incertains.

Le lobby du coton, avec l'appui de nombreux partisans solides au Capitole, se prépare à mener une bataille acharnée dans les auditions sur la législation qui démarrent actuellement.

Toutefois, le Président du Comité de l'agriculture de la Chambre des

Représentants, Collin Peterson, a récemment reconnu qu'il y aurait lieu de réformer le programme du coton. « Si nous nous y attelons pas, nous pouvons nous trouver de nouveau dans le pétrin, avec des questions de mesures de rétorsion potentielles, » a-t-il déclaré.

Le Brésil également se retrouve face à un combat difficile sur une autre de ses priorités clés : l'élimination ou la baisse du tarif d'importation de 54 cents par gallon que les États-Unis imposent actuellement sur l'éthanol.

Ce droit de douane, ainsi qu'un crédit d'impôt au mélangeur – blenders' tax credit - d'un montant de 45 cents par gallon, doivent être renouvelés dans le courant de l'année, et des projets de loi ont déjà été introduits au Congrès en vue de proroger ces mesures de 5 ans (voir article qui y a trait page XXX).

La rétorsion sur les marchandises et les DIP est toujours possible

Les autorités brésiliennes ont mis l'accent sur le fait que le gouvernement conserve le droit d'imposer des contre-mesures en cas d'échec des discussions en cours.

Au moment où le protocole d'accord était signé, le Brésil était sur le point d'appliquer des droits punitifs d'un montant de 591 millions de dollars US sur une large gamme de produits importés des États-Unis.

Les droits de douane sur un certain nombre de produits alimentaires, notamment les noix, les poires et les cerises, les huiles alimentaires et le blé, devaient tripler, à 30%.

Le lait en poudre et la pomme de terre auraient également enregistré des hausses considérables, et les droits de

suite à la page 16

Les intérêts des cotonculteurs africains pourraient être sauvés ...

suite de la page 15

douane sur les produits cosmétiques et d'autres articles de soins personnels, ainsi que sur les téléphones cellulaires, les appareils ménagers et les équipements multimédias résidentiels auraient doublé.

Les droits de douane sur les véhicules devaient passer de 35 à 50%, et les droits appliqués aux pneus, aux motocycles et aux bateaux auraient doublé, pour atteindre 40%.

Les entreprises américaines étaient encore plus inquiètes concernant la seconde carte que Brasilia gardait dans sa manche : l'application du reste des sanctions autorisées par l'OMC, d'un montant de 238 millions de dollars US, sur les droits de propriété intellectuelle.

La liste de mesures de représailles potentielles du Brésil comprenait la suspension – sans compensation, et pour une durée fixe – des droits de propriété intellectuelle sur les produits pharmaceutiques, les produits chimiques et les produits biotechnologiques à usage agricole ; les droits d'auteur sur la musique, les livres, ainsi que les films et d'autres produits audiovisuels.

Brasilia envisageait également d'autoriser des 'importations parallèles', c'est-à-dire l'importation au Brésil de produits pharmaceutiques et agrochimiques américains sous brevets en provenance d'autres pays où ces produits sont meilleur marché.

Au nombre d'autres mesures envisagées figurent l'imposition de frais additionnels pour l'enregistrement ou le renouvellement des brevets et des droits d'auteur, et la confiscation d'une partie des redevances que les succursales brésiliennes des firmes américaines rapatrient vers les sièges de leur compagnie.

Plusieurs groupes d'affaires américains, tels que les associations nationales de fabricants, les fabricants de produits électriques et l'industrie pharmaceutique basée sur la recherche, avaient exhorté l'administration

Obama à s'engager dans des négociations sur d'autres approches.

Le différend sur le coton n'est que la troisième affaire dans laquelle l'OMC a permis au plaignant de prendre des mesures de rétorsion dans un secteur différent de celui où la violation aux règles de l'OMC est intervenue.

L'OMC avait antérieurement accordé à l'Équateur et Antigua & Barbade le droit de 'prendre des mesures de

rétorsion croisée', mais aucun de ces deux pays n'a choisi de l'exercer.

La crédibilité de l'intention du Brésil de le faire a été renforcée par un décret déjà signé par le Président Luiz Inácio Lula da Silva, qui autorise le gouvernement à suspendre des concessions et obligations liées aux DPI lorsque l'Organe de règlement des différends l'a autorisé à le faire, suite au non-respect des règles de l'OMC par un autre membre.

Quelle alternative pour l'Afrique ?

Ces dix dernières années, le gouvernement américain a versé à ses cotonculteurs, une moyenne de 4 milliards de dollars par an, pour leur permettre de continuer à produire un coton de qualité médiocre – comparé au produit africain. Encouragée par cet exemple, l'Union européenne également, ne s'est pas gênée pour soutenir la poignée de cotonculteurs qui produisent cette matière dans les pays de sa juridiction ; Portugal, Espagne et Grèce, essentiellement.

Certains pays producteurs d'Afrique, n'ayant pas les moyens du Brésil pour soutenir une coûteuse procédure judiciaire pendant une longue période, s'étaient portés tierce partie à la plainte du pays du Président Lula, dans l'espoir, sinon d'obtenir réparation, tout au moins de voir les échanges commerciaux internationaux devenir un peu moins inéquitables. Maintenant que le gouvernement des Etats-Unis a préféré, contre même l'avis de certains membres de son administration, de subventionner les cotonculteurs brésiliens, pour pouvoir continuer à payer des subventions aux producteurs de coton des Etats-Unis d'Amérique, les Africains n'ont plus de recours de ce côté.

Cela démontre que tant qu'ils n'auront pas compris que les relations entre Etats sont d'abord une question de rapports de force, les Africains seront toujours une proie facile pour différentes coteries. Les Brésiliens, dans leur lutte contre le géant Américain, avaient été trop heureux de se présenter comme un allié – pays du Sud, en grande partie sous-développé, obligé de faire face avec les moyens de bord, à la toute puissance américaine sur un dossier dans lequel ce dernier avait tort.

Sachant qu'ils n'avaient pas raison, mais surtout, de crainte de voir plusieurs de leurs produits manufacturés perdre l'important marché brésilien, ces derniers ont cédé. Mais les Africains, qui n'avaient pas formulé de plainte directe auprès de l'Omc, n'auront plus que leurs yeux pour pleurer.

En plus, fortement dépendant de l'aide de grandes puissances occidentales pour s'en sortir, nombre de ces pays producteurs de coton, n'oseront pas, même verbalement, s'en prendre aux Américains sur ce point. Mais s'ils ne mettent pas au point une autre stratégie, c'est bientôt au désespoir de leurs paysans que ces Etats devront faire face.

Source : mgueye@lequotidien.sn

APE : les négociateurs Ouest africains et Européens se sont retrouvés pour faire avancer les choses au niveau technique

Près d'un mois après le comité ministériel de suivi de suivi (CMS) des APE de la CEDEAO qui a regroupé les ministres du commerce de la région à Bamako, une session de négociation s'est tenu à Ouagadougou du 7 au 11 juin 2010. Cette session technique a regroupé les experts de la CEDEAO et ceux de l'UE. Plusieurs sujets étaient inscrits à l'ordre du jour de ces deux rencontres, mais les sujets les plus attractifs restent le PAPED et l'offre d'accès au marché qui ont occupé l'essentiel des discussions aussi bien lors du CMS que lors de la dernière session de négociation.

L'une des décisions majeures du CMS est, sans nul doute, la non validation par les Ministres de l'Offre d'ouverture du marché ouest africain à 70 % présentée par les hauts fonctionnaires ouest africains lors de la dernière session de négociation avec l'Union européenne tenue à Bruxelles du 22 au 26 mars 2010. Les ministres avaient fait observer que cette offre proposée depuis la réunion d'Abidjan de novembre 2009 ne reposait pas sur des analyses économiques fiables et était fondée sur une interprétation inappropriée du mandat de négociation.

Dans le fond, ce taux d'ouverture est non seulement économiquement risqué, mais il pourrait aussi réduire l'espace politique de la région pour mettre en œuvre des politiques commerciales futures.

Cette réunion des ministres a donc recadré les négociateurs qui ont rencontré leurs homologues européens un mois plus tard.

Plusieurs questions ont été discutées lors de cette session de négociation même si les discussions sont restées au niveau technique. Ainsi, les négociateurs ont discuté :

- du Protocole prévu à l'Article 7 de la Partie III "Modalités de mise en œuvre du PAPED ;
- de l'Offre d'accès au marché de la région AO pour les marchandises ;

- du texte de l'APE : Dispositions non consensuelles et clause (s) de rendez-vous ;
- des Règles d'origine ;

À l'issue des travaux les conclusions ci-après ont été retenues :

Sur le PAPED :

La PAPED n'a pas fait l'objet d'une négociation proprement dite. Les discussions se sont limitées à des échanges généraux. La partie européenne a fait observer dès le départ qu'elle ne souhaitait pas discuter en détail du projet de protocole soumis par l'Afrique de l'Ouest le 30 Mai 2010. L'UE a estimé que le délai entre la soumission du protocole et la date de la session de Ouagadougou (une semaine) était trop court pour lui permettre de l'aborder en profondeur.

L'Afrique de l'Ouest a fait remarquer à son tour que, compte tenu de l'importance du PAPED et son lien avec l'Accès au marché, elle se garderait aussi d'aborder l'offre d'accès au marché si le PAPED n'était pas discuté. Suite à l'insistance de l'AO, la partie UE a fini par accéder à cette demande en précisant toutefois que ses commentaires ne peuvent être que généraux à ce stade.

Le protocole de mise en œuvre du PAPED est élaboré sur la base des orientations fournies par la réunion technique de négociation tenue du 22 au 25 mars 2010 à Bruxelles. Il donne les détails sur les principales dispositions de la partie III (Dimension développement) de l'accord qui en constitue le cadre. Le protocole est articulé autour de cinq chapitres qui mettent l'accent sur les objectifs et les principes majeurs, les modalités de mise en œuvre et de financement du PAPED ainsi que sur les dispositions pour l'évaluation du Programme.

Ainsi, après la présentation du protocole de mise en œuvre du PAPED par l'AO, la partie UE a fait des premiers commentaires en mettant en

exergue le fait qu'en dépit de son contretemps technique, elle reste engagée à la réalisation du PAPED, conformément à son engagement politique, réaffirmé récemment dans la déclaration des Ministres européens du développement.

L'Afrique de l'Ouest a répondu à ces remarques en regrettant que le caractère général des commentaires européens ne permette pas de bien lire la position réelle de l'UE sur le protocole et de voir son niveau d'engagement à ce programme au-delà des déclarations d'intention. La réunion a demandé à l'UE de transmettre sa contreproposition sur le protocole PAPED dans les meilleurs délais afin que la session soit abordée en profondeur lors de la prochaine session.

L'Offre d'accès au marché

La partie AO a **réaffirmé** son offre actualisée portant sur une ouverture de 70% sur un délai de 25 ans. Les discussions ont donc porté sur le taux de 70% proposée par l'AO en mars à Bruxelles, sur le calendrier de libéralisation, la formule de démantèlement tarifaire et la question du moratoire.

Les caractéristiques principales de l'offre de la région ont été présentées ainsi qu'il suit :

- volume du commerce AO-UE sur la période de référence : 11 521 114 962 US\$;
- nombre de lignes tarifaires de la base de données : 6221 ;
- niveau du commerce libéralisé : 70%
- période transitoire proposée : 25 ans, débutant par un moratoire partiel de 5 ans ;
- répartition des produits à libéraliser en trois groupes A, B et C, selon leur degré de sensibilité croissante.

Dans l'hypothèse d'une conclusion de l'APE en 2010, le schéma de libéralisation proposé enclenche le désarmement tarifaire pour les

suite à la page 18

APE : les négociateurs Ouest africains et Européens se sont retrouvés pour faire ...
suite de la page 17

produits les moins sensibles en janvier 2011 (produits du groupe A). Tous les produits soumis à la libéralisation soit 70% des importations en provenance de l'UE, sont libéralisées à l'échéance du 1er janvier 2036. Toutefois, le calendrier de démantèlement proposé par l'AO aboutit à une libéralisation de l'essentiel des produits entre 2011 et 2025, soit une période de 15 ans. Les calculs ont montré que 86% des produits devraient être libéralisés dans les 15 premières années.

Commentant l'offre de l'AO, la partie UE est revenue sur le taux d'ouverture en remettant en cause les 70% proposés par l'AO au motif qu'il ne serait pas compatible avec l'OMC et donc inacceptable pour l'UE. Elle a à nouveau évoqué sa demande pour une ouverture à 80% en faisant valoir très explicitement qu'elle ne renonçait pas à ses prétentions initiales. L'UE a donc estimé que l'AO peut encore augmenter son niveau d'ouverture en libéralisant par exemple les produits intermédiaires fortement demandés par la région mais non satisfaites par une production locale. L'UE a même identifié quelques 475 produits qu'elle propose à la sortie du Groupe D, ce qui devrait ramener cette liste à un taux autour de 20%.

Sur le calendrier de démantèlement, l'UE a contesté le moratoire de 5 ans proposé par l'AO en affirmant que celui-ci était prévu seulement pour les produits de la catégorie A alors qu'il est étendu actuellement à d'autres catégories. De plus, l'UE fait part de ses préoccupations relativement à la non finalisation du TEC, à son profil, aux bandes qui le composeront ainsi qu'aux produits qui y seront logés. L'UE a ainsi estimé la réduction en taux nominaux de 5% telle que proposée par l'AO n'est pas applicable puisque le point de départ du TEC est toujours incertain. Elle propose à la place une formule de démantèlement en taux de variation.

L'AO a cependant rejeté les arguments de la partie UE aussi bien sur le moratoire que sur la formule de démantèlement.

Divergences restantes sur le texte de l'Accord :

Les deux parties ont abordé une série de questions litigieuses à la fois techniques et politiques sans parvenir à trouver un compromis sur certaines d'entre-elles.

Les questions techniques sur lesquelles des discussions supplémentaires sont nécessaires sont les suivantes :

- **Article 11 : traitement des prélèvements communautaires dans l'APE** : les parties ne se sont pas accordées sur le traitement des prélèvements communautaires. L'UE maintient son argument selon lequel ces prélèvements restent des droits de douane qu'il faut supprimer, mais envisage d'accorder à l'AO une période transitoire à convenir. L'AO quant à elle a rejeté l'idée de période transitoire et a réaffirmé la nécessité de préserver ces instruments et qu'il faut rechercher des solutions à la fois techniques et politiques.
- **Article 16 : clause NPF** : l'AO a soumis une proposition prévoyant d'appliquer la clause automatiquement aux pays développés et d'introduire une approche au cas par cas lorsqu'il s'agit de pays en développement. Elle a donc ainsi fait une nouvelle ouverture vers l'UE sur la clause NPF avec l'idée du cas par cas. L'UE campe cependant sur sa position et estime que la clause devrait viser tous les partenaires commerciaux majeurs figurant dans la liste qu'elle a fournie elle-même.
- **Article 48 : traitement des subventions agricoles UE dans l'APE** : l'AO maintient sa demande pour une suppression des subventions à l'export et des soutiens internes distorsifs qui créent des difficultés à certaines branches d'Afrique de l'Ouest. Elle a déjà soumis une proposition à cet effet mais cette dernière maintient sa position sur le fait que la question ne peut être réglée qu'à l'OMC et demande à l'AO de prouver les distorsions évoquées.
- **Article 111 : clause de révision** : cette question n'a toujours pas fait l'objet de consensus, l'UE maintenant sa position d'avoir une

clause de révision sous forme de déclaration politique annexée à l'Accord. L'AO a rappelé qu'une telle clause est partie intégrante de tous les accords de ce type et qu'elle doit être insérée dans le texte de l'accord sous forme d'article ayant la même force juridique que les autres.

Autres point de divergences plus ou moins politiques :

La clause de non exécution : les parties restent encore divisées sur cette question. Pour l'AO, la clause de non exécution est essentiellement politique et que rien ne justifie son inclusion dans un accord commercial. L'UE maintient cependant sa position et la réunion a finalement décidé de renvoyer la discussion au niveau des instances politiques.

La clause sur la Turquie : l'UE a introduit dans le texte une nouvelle proposition dans laquelle elle demande à l'AO d'envisager de négocier un accord de libre-échange conforme à l'Article XXIV du GATT avec la Turquie. Etant elle-même en zone de libre-échange avec cette dernière, l'UE a estimé que l'AO devrait aussi faire de même puisqu'à travers le marché européen l'AO bénéficierait aussi du marché Turque. La partie AO a répondu que conclure un accord avec la Turquie n'est pas dans son agenda et qu'il n'appartient pas à l'UE de déterminer les partenaires avec lesquels elle devrait rentrer en zone de libre-échange. De plus, la référence à l'Art. XXIV du GATT soumettrait la région à l'obligation d'ouvrir son marché à la Turquie en retour.

L'AO a quand même reconnu à l'UE le droit d'introduire un article dans le texte de l'accord mais s'est réservée le droit de ne pas accepter la proposition européenne.

Clauses de rendez-vous :

Conformément à la directive des Hauts fonctionnaires, les parties ont échangé sur la façon d'inclure les ou la clause(s) de Rendez-vous dans le texte. Il y a deux approches divergentes qui portent à la fois sur la formulation des clauses et sur les domaines qui seront couverts.

L'UE a fait une proposition détaillée qui porte sur les domaines qu'elle souhaite couvrir. Ces domaines sont les suivants : les services, la propriété intellectuelle, les paiements courants, l'investissement, la concurrence, les marchés publics, protection des données à caractère personnel et de la vie privée, le développement durable, entre autres. Elle a formulé plusieurs propositions de clauses. Chacune des questions qu'elle veut négocier a fait l'objet d'une clause spécifique dans laquelle elle fixe les principes, les objectifs à atteindre, les modalités de la négociation etc.

L'AO quant à elle a proposé une clause unique générale en vertu de laquelle la région prend l'engagement de poursuivre les négociations dans une série de domaines en vue d'un accord, tandis que d'autres seraient traités dans le cadre de la coopération. Les questions qui pourraient faire l'objet d'engagement régional sont : les services, la propriété intellectuelle, les paiements courants et les mouvements de capitaux et la protection des données à caractère personnel. Les questions comme l'investissement, la concurrence, la protection des consommateurs, l'échange de données statistiques et d'informations commerciales, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, ainsi que le dialogue sur les questions fiscales et d'autres domaines de coopération d'intérêt commun seront traités dans le cadre de la coopération et l'AO ne souhaite pas y prendre des engagements contraignants, conformément à la directive de la feuille de route d'Accra de 2004.

Les deux parties n'ont donc pas trouvé de consensus ni sur les thèmes à couvrir ni sur la façon de les traiter. Les discussions se poursuivront là-dessus lors des prochaines sessions.

Règles d'origine :

Les discussions techniques étaient plutôt menées dans le sous-groupe sur les règles d'origine qui s'est réunie une semaine avant la session de négociation. Le rapport soumis par ce sous-groupe fait apparaître des divergences importantes sur les règles d'origine qui devraient encore faire

l'objet de discussions lors des prochaines sessions. L'UE a présenté ses positions dans un document intitulé «non paper». A cause du caractère non officiel de ce document (il n'était ni signé ni daté), l'AO a estimé qu'il ne pouvait constituer de base de négociation solide. C'est pourquoi les experts de l'AO n'ont pas souhaité l'annexer au rapport du sous

groupe sur les règles d'origine, pas plus qu'à celui de la session de négociation.

Pour la suite des négociations, les deux parties ont convenus de se retrouver à Bruxelles dans la première quinzaine de Septembre pour une session de négociation au niveau des experts et des Hauts fonctionnaires.

La société civile reste sceptique et préventif

La session de Ouagadougou marquera peut-être un tournant dans le processus de négociation à l'APE. Sur le fond comme sur la forme, certains éléments, faits et positions inclinent à croire qu'à défaut d'avoir adopté une nouvelle stratégie pour dérouter l'AO, les négociateurs de l'UE cherchent à revenir à des postures presque aussi rigides que celles qu'ils avaient jusqu'en fin 2007.

Sur l'offre d'accès au marché, ce sont les hauts fonctionnaires, dont ceux de l'Europe, qui avaient demandé aux experts de simuler une offre à 70% d'ouverture. Ce qui a été fait et ils en ont pris acte lors de la session de négociation de mars 2010 à Bruxelles. Même s'ils n'ont pas accepté formellement les 70% proposés par l'AO, le fait qu'ils aient demandé la simulation supposait que l'UE serait peut-être favorable à cette ouverture. C'est bien pourquoi, malgré les récriminations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et les réserves de certains Etats, les négociateurs ouest africains ont quand même offert d'ouvrir le marché à 70%.

Or à Ouagadougou, l'UE a clairement dit qu'elle ne voulait pas des 70% et que seule l'ouverture à 80% serait acceptable. Ce pourcentage de 80% n'était pourtant plus évoqué par l'UE au moins depuis la réunion Hauts fonctionnaires du 17 Juin 2009 à Bruxelles.

Il y a donc là, un recul de l'UE que l'Afrique de l'Ouest devrait analyser à sa juste valeur pour adopter la meilleure stratégie régionale. Mais peut-être est-ce seulement une stratégie ou une réaction européenne à la décision des Ministres de l'Afrique de l'Ouest lors du Comité Ministériel de Suivi.

La proposition de l'Afrique de l'Ouest sur le démantèlement tarifaire pose aussi problème. Même si le délai de libéralisation est de 25 ans, l'essentiel des produits à libéraliser, soit 86% sera ouvert dans les 15 premières années. L'AO espère ainsi dit-elle, rester conforme à l'OMC. Ceci est pourtant une contradiction dans sa propre position pour deux raisons. La première est que l'AO a défendu partout que pour elle le **délai raisonnable** conforme à l'Article XXIV du GATT n'est pas 15 ans mais 25 ans. De ce point de vue, il n'y a aucune raison de se faire violence pour « libéraliser l'essentiel dans les 15 ans ».

Deuxièmement, toute l'offre d'accès au marché repose sur le principe selon lequel pour l'AO, **l'essentiel des échanges** correspond, non pas à 80% comme le dit l'UE mais bien à 60 ou 70%, selon ce que la région est capable d'ouvrir. Or, dans la formule de démantèlement, lorsqu'on parle de l'essentiel des échanges, cela correspond aux 86% des produits qui seront libéralisés dans les 15 ans. Il y a donc une harmonisation sémantique et technique à faire par les négociateurs de l'Afrique de l'Ouest pour éviter d'affaiblir leurs propres arguments.

Sur le PAPED, l'UE n'a pas souhaité discuter le protocole à Ouagadougou. N'eut été l'insistance de l'AO et sa décision de refuser de négocier sur l'accès au marché si la PAPED n'était pas discuté, la partie européenne n'aurait même pas évoqué le sujet.

Sur la clause NPF, les négociations évoluent toujours avec ce sentiment que l'Afrique de l'Ouest ne sait pas vraiment ce que qu'elle veut en faire. Sa position est encore imprécise, peu motivée, voire sans grande conviction sur ce qu'elle gagne ou perd en l'incluant ou non.

Le même problème est perçu sur le traitement des prélèvements communautaires. La région gagnerait à clarifier sa position et de la faire porter efficacement par les hauts fonctionnaires, en particulier en ce qui concerne le fait de savoir si l'AO accepterait une période transitoire au terme de laquelle elle pourrait supprimer ces prélèvements. Toute la région ne parle pas le même langage sur cette question.

En 2010 l'Afrique renouera avec la croissance selon la BAD

La crise mondiale a sans aucun doute porté un coup dur au développement du continent Africain. Durant ces deux dernières années, 2008 et 2009, en Afrique comme dans le monde, tous les secteurs d'activités ont connu un ralentissement plombant ainsi la croissance qui était sur une courbe ascendante. Mais l'année 2010 pourrait être une année de relance économique à en croire la BAD (Banque africaine de développement) qui tenait ses assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs.

Cette affirmation est relevée par le rapport de la BAD/OCDE/CEA. Ce rapport autrement appelé « Perspectives économiques en Afrique (PEA) » prévoit un rebondissement de la croissance en Afrique en 2010.

Les «PEA» estiment donc que la crise économique mondiale a porté un coup d'arrêt brutal à un épisode de développement relativement soutenu en Afrique. La croissance a été laminée, passant d'un taux moyen d'environ 6 % en 2006-08 à 2.5 % en 2009, et le produit intérieur brut (PIB) par habitant pratiquement au point mort. Les économies africaines devraient progressivement se ressaisir pour atteindre un taux de croissance moyen de 4.5 % en 2010 et de 5.2 % en 2011 bien que la récession laissera sa marque. La bonne nouvelle est que le continent s'est avéré résistant à la crise.

Une timide reprise à plusieurs vitesses

La reprise qui doit commencer en 2010 se sentira dans toutes les zones et dans tous les secteurs. La reprise serait donc inégale entre les zones et entre les secteurs.

Au niveau des zones, selon les estimations, l'Afrique australe, la plus touchée en 2009, se relèvera plus lentement que le reste du continent avec une croissance de près de 4% en moyenne en 2010/2011. L'Afrique de l'Est, qui a le mieux supporté la crise mondiale, devrait à nouveau se distinguer en 2010/11, avec une croissance moyenne supérieure aux

autres régions avec plus de 6% en moyenne en 2010/2011. L'Afrique du Nord et de l'Ouest devraient toutes les deux croître d'environ 5% et l'Afrique Centrale de 4% pendant la même période.

Pour ce qui est des secteurs, il a été relevé qu'en 2009, le volume des exportations de l'Afrique a diminué de 2,5% et celui des importations d'environ 8%. Des secteurs tels que l'exploitation minière et l'industrie manufacturière ont été particulièrement frappés par la chute du prix des matières premières et du commerce mondial de biens et services. D'autres secteurs – notamment l'agriculture et les services non-touristiques – ont mieux résisté et su atténuer les effets de la récession. De fait, dans pratiquement tous les pays africains, le secteur agricole a enregistré de bons résultats grâce à une météorologie clémente même si, dans certains cas, de mauvaises récoltes ont exacerbé les effets de la crise.

Selon les PEA, un certain nombre de politiques ont atténué l'impact de la crise. En effet, il a été relevé que l'Afrique s'est avérée plus résistante à la crise mondiale que certains observateurs craignaient grâce à des politiques macro-économiques prudentes avant la récession qui ont abouti à l'amélioration des fondamentaux économiques dans de nombreux pays africains. Celles-ci, en sus de flux d'aide soutenus, de l'allégement de la dette antérieure et des prêts accordés par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, ont fourni un cadre pour l'adoption de politiques contracycliques, ce qui a atténué l'impact de la crise. Néanmoins, les défis politiques demeurent.

Urgence de résoudre les problèmes structurels

L'espoir d'une reprise ne doit pas boucher l'urgence d'une solution aux problèmes structurels que connaît l'Afrique. «La perspective d'une reprise seulement modérée dans un certain

nombre de pays africains rend encore plus urgent de la nécessité de s'attaquer aux problèmes structurels qui existaient avant même la crise mondiale, qui ont réduit le potentiel de croissance et conduit à des niveaux élevés de pauvreté" a indiqué Léonce Ndikumana, Directeur, Département de Recherche du Développement à la Banque Africaine de Développement.

S'appuyer sur la fiscalité comme une ressource indépendante de développement économique

Les PEA de 2010 comprennent une étude spéciale de la mobilisation des ressources publiques, c'est-à-dire la fiscalité, comme moyen pour les gouvernements africains de devenir moins dépendants de l'aide sur le long terme, au profit des bénéficiaires et des donateurs. Il y a de très grandes différences dans la performance du prélèvement des taxes à travers les pays.

Les taxes annuelles par habitant ont varié en 2008 de 20 à 40 USD au Burundi, Guinée-Bissau, République Démocratique du Congo, Sierra Leone et en Éthiopie, jusqu' à 4 866 USD en Guinée Équatoriale et 11 725 USD en Libye. En effet, les estimations de l'effort fiscal confirment que certains pays perçoivent aussi peu que la moitié de ce dont il devrait être capable de générer compte tenu de leurs niveaux de vie et leurs structures économiques, alors que d'autres recueillent deux à trois fois ce qu'on pourrait en attendre. En particulier, les pays riches en ressources naturelles ont fait peu d'efforts pour élargir leur base fiscale. En revanche, le Kenya, le Maroc, le Ghana et le Cap Vert ont montré qu'il est possible de percevoir les impôts de manière efficace à partir de sources diversifiées.

Les stratégies vers une plus grande efficacité, efficience, et une fiscalité équitable en Afrique portent typiquement sur l'élargissement de l'assiette fiscale existante. Les options politiques comprennent la répression de la fraude et de l'évasion, la

suite en page 21

L'Afrique Sub-saharienne, prochain BRIC?

Une rencontre s'est tenue au Harvard Kennedy School, le 14 Mai 2010 avec pour thématique : « Comment une décennie de changement a remodelé le mode de pensée du développement ? »

Le positionnement de l'Afrique comme le cinquième BRIC – Une destination pour l'investissement, non seulement d'aide.

Durant cette rencontre, qui a vu la contribution de M. Ngozi Okonjo-Iweala, Managing Director à la Banque Mondiale, il a été fait état de l'avancée économique de l'Afrique Subsaharienne. En effet, cette dernière a connu une croissance supérieure à celle du Brésil et de l'Inde entre 2000 et 2010 et, selon les projections du FMI, va croître plus vite que le Brésil entre 2010 et 2015¹. Compte tenu de l'évolution démographique, le sous-continent pourrait être une nouvelle source de demande, voire même concurrencer les pays tels que la Chine et l'Inde. Aujourd'hui, l'Afrique compte 1 milliard d'individus.

Le taux de croissance en Afrique Sub-saharienne a augmenté de 3.4% par an durant la période 1996-2001 à 5.2% pour la période 2002-2008. Dans la même lancée, le PIB par habitant est passé de 0.7% par an entre 1996-2001 à 2.7% par an pour la période 2002-2008. L'Investissement Direct Etranger a doublé de \$14 milliards de dollars en 2001 à \$34 milliards en 2008.

L'investissement dans le secteur des télécommunications a triplé passant de \$4 milliards en 2001 à près de \$12 milliards de dollars en 2008. Quant au tourisme, les recettes ont cru de \$8.5 milliards en 2001 à \$23 milliards en

2008 tandis que les transferts de fonds ont augmenté de \$5 milliards de dollars en 2001 à \$21 milliards en 2008.

La population de l'Afrique subsaharienne est passée de 672 millions d'habitants en 2002 à 820 millions en 2008.

L'Afrique est le continent le plus jeune au monde avec plus de 43% de la population âgée de moins de 14 ans, 65% âgée de moins de 30 ans. Le taux de scolarisation primaire est passé de 78% en 1999 à 97% en 2007, tandis que le secondaire connaît un taux ayant évolué de 24 à 33% pendant la même période.

La crise a entraîné une baisse du taux de croissance de 1% en 2009, mais la région devrait rebondir à 3.7%, puis 4.5% en 2010 et 2011, plus vite que l'Amérique latine, en Europe et en Asie centrale. Cette résistance à la crise est soutenue par une forte volonté de réforme et de stabilité économique et politique de ces quinze dernières années.

Plusieurs pays de la sous-région sont désormais considérés comme des marchés émergents [le Cap-Vert, Ghana, Kenya, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Seychelles, Afrique du Sud, Ouganda et Zambie]. En termes de réformes, le Rwanda a été le numéro un dans le monde et le Libéria numéro 10, selon *Doing Business 2010*².

Afin de continuer son ascension, l'Afrique Sub-saharienne se doit de mettre en œuvre quelques avancées en termes d'infrastructures, mieux gérer les volatilités, et un renforcement dans les compétences et de savoir.

Source: *What's the Big Idea? Africa as the next "BRIC, synthèse Enda*
To reposition Africa as the Fifth BRIC-A Destination for Investment, not just Aid : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/A-FRI...>

En 2010 l'Afrique renouera avec la croissance selon la BAD

suite de la page 20

suppression des avantages fiscaux, en particulier pour les grandes entreprises et les négociants, la lutte contre les abus des techniques de prix de transfert par les multinationales et une fiscalité des industries extractives plus équitable et plus transparente.

La crise menace les OMD (objectifs du Millénaire pour le développement)

Malgré cette bonne nouvelle, la crise qui n'est toujours pas complètement terminée pourrait négativement impacter sur la réalisation des OMD. Notamment au niveau de son objectif visant la réduction de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique d'ici 2015.

Les conclusions des PEA de 2010 seront débattues par les ministres africains et les PDG des compagnies investissant dans la région au 10ème forum annuel international économique sur l'Afrique qui se tiendra le 11 Juin au Ministère Français de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Discussions sur les pêcheries dans les APE : Une opportunité d'aborder les mesures SPS

suite de la page 5

C'était un problème rencontré par les États d'Europe de l'Est qui avaient besoin de développer un sous-secteur efficace sur le plan énergétique lors de leur accession à l'UE. L'UE a réglé ce problème en fournissant au secteur financier de chaque pays des montants spécifiques (3.000.000 à 5.000.000 d'euros) à utiliser pour l'octroi de prêts bonifiés et autre soutien spécifiquement en faveur de projets énergétiques. Le principe est le même pour le sous-secteur de la pêche et mérite d'être examiné.

suite en page 22

¹ Growth computed for GDP in current US dollars. Source: WEO, April 2010.

² *Doing Business 2010: Reforming through Difficult Times*, Palgrave MacMillan, the International Finance Corporation, and the World Bank, 2009.

*Discussions sur les pêcheries dans les APE :
Une opportunité d'aborder les mesures SPS
suite de la page 21*

En allant au-delà de l'objectif de respecter les exigences actuelles et en considérant comment utiliser l'aide liée aux mesures SPS, on peut développer de nouveaux produits et aider le secteur de la pêche à remonter davantage le long de la chaîne de valeur en exportant davantage de produits transformés et moins de matières premières. Stimulé par son propre besoin en poisson de pays tiers en période de diminution des stocks au niveau national, l'UE a un cadre d'aide détaillé destiné à promouvoir les importations éligibles du secteur de la pêche. Bien moins abordée, en revanche, est la nécessité d'aider le secteur privé à remonter le long de la chaîne de valeur grâce au développement de multiples produits transformés.

Ceci implique non seulement la nécessité de fournir une assistance pour le respect des réglementations SPS, mais également l'instauration d'un environnement des affaires plus incitatif au sein duquel les entrepreneurs de l'industrie de la pêche peuvent se développer comme ils l'ont fait dans d'autres secteurs. Les négociateurs, qui cherchent à la fois à aider les acteurs du secteur de la pêche et à réaliser des progrès dans l'objectif de développement des APE, devraient considérer un financement ciblé dans le cadre d'un APE et se concentrer sur la possibilité d'établir l'identité régionale des produits. Comme cela a été indiqué plus haut, le secteur de l'aquaculture est un domaine primordial pour un soutien sélectif et pourrait être inclus comme domaine spécifique de financement et d'assistance technique au sein d'un APE. Il serait utile d'aider les petites pêcheries isolées de l'intérieur des terres à produire des volumes commercialement viables pour l'exportation et le commerce intra-régional. Ceci pourrait se faire par le développement de centres de pêche communautaires qui fourniraient aux petites pêcheries un stockage de froid, ainsi que des services marketing et commerciaux. Cela pourrait également

être utile pour s'atteler aux problèmes liés à la traçabilité et à l'origine des poissons venant de sources éparses. Dans le cadre de ses accords de pêche, l'UE a aidé divers établissements de transformation du poisson dans les pays ACP à respecter les règles SPS. Ceci a, à la fois, permis d'aider ces pays à exporter vers l'UE, et de contribuer au développement des économies locales. Néanmoins, ces établissements peuvent souffrir d'un manque de produits à transformer lorsque les flottes de l'UE rapportent en Europe, pour transformation, la totalité du poisson attrapé localement. Les pays en développement devraient envisager de demander à l'Europe de reverser un pourcentage de la prise de tous les bateaux enregistrés dans l'UE, afin d'établir ou de renforcer de la capacité de transformation du pays où le poisson a été pêché. Si les objectifs de développement des conventions de Lomé successives, qui ont précédé les négociations sur les APE n'étaient jamais pleinement réalisés, les accords de partenariat économique représentent l'opportunité de réévaluer ce qui se faisait dans le passé et d'identifier ce qui peut être fait pour éviter de tels échecs dans l'avenir.

*Une perspective des pays en développement
sur la marche à suivre
suite de la page 6*

de travail de l'OMC, d'éviter la nécessité de suspendre le cycle et, c'est encore plus important, de réaliser des progrès significatifs sur certains des éléments des négociations du Cycle de Doha. Ceci déblayerait le terrain pour permettre aux délégués du commerce de se concentrer sur les questions centrales en suspens (agriculture et modalités de l'AMNA), dès que la volonté politique nécessaire sera de nouveau présente et que les États-Unis seront en mesure d'assurer le leadership nécessaire en vue de la conclusion du Cycle. Toutefois, même pour faire avancer ce programme de travail provisoire, il faudra la coopération des États-Unis et de l'UE. L'UE devra faire preuve de plus de volonté politique pour contribuer à sortir les négociations de l'impasse. Pour ce faire, un débat politique entre parties

prenantes clés sera à la fois utile et nécessaire. De même, les États-Unis devront entreprendre un débat public vigoureux sur l'importance du système commercial mondial fondé sur les règles et, de façon plus générale, sur leur volonté politique à contribuer au renforcement du système et à la gouvernance globale. Bien qu'ils soient profondément frustrés, les pays en développement nourrissent également de fortes attentes à l'égard du «changement» promis par le Président Obama dans son discours d'investiture ! La réussite du Cycle de Doha repose sur ce changement.

*L'Afrique, la Chine et l'Inde : Quelle
coopération dans le domaine des TICs ?
suite de la page 10*

comblent la fracture numérique, mais le continent devrait aussi ambitionner d'avoir ses propres programmes d'appui à la formation d'ingénieurs, à la recherche et à l'innovation. Selon les différents plans d'action établis entre la Chine et les pays africains depuis 2000, la Chine va augmenter sa contribution financière au "**African Human Resources Development Fund**" pour la formation de 10 000 professionnels africains dans différents domaines. Elle compte aider les pays africains à mettre en place 100 écoles rurales dans les trois prochaines années et augmenter le nombre de bourses gouvernementales octroyées aux étudiants africains de 2000 à 4000 par an vers 2009 en 2006.

Elle planifie aussi de construire 50 écoles, former 1500 principaux et professeurs d'écoles pour les pays africains, vers 2012, augmenter le nombre de bourses à 5500, et former 2000 professionnels et ainsi recevoir 100 post-doctorants qui mèneront des recherches en Chine²¹.

Quant à l'Inde, elle promet de développer des réseaux plus solides entre les principaux instituts de science et de technologie africains et indiens pour la recherche en coopération et le développement, partager des expériences dans le transfert de technologie et le développement des technologies appropriées, et établir

²¹ China-Africa Actions Plans de 2006 et 2009

une coopération entre les organismes de réglementation des TICs.

Dans le cadre de la coopération éducative, elle compte augmenter les bourses disponibles pour l'Afrique, accordées par le Programme indien de coopération technique et économique (PCTE), avec un accent particulier sur la science, la technologie et les cours de formation orientés vers la technologie de l'information, développer un programme d'échange d'étudiants et de personnel à travers le jumelage de grandes universités en Afrique et en Inde mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de l'esprit d'entreprise pour la jeunesse grâce aux TIC. Mais ces coopérations, l'envoi d'étudiants ainsi que les jumelages entre les centres de recherche et les universités devraient porter sur la formation d'ingénieurs-chercheurs qui pourront soutenir l'élan du continent en termes d'innovation. Les Etats aussi devraient mener des politiques plus concrètes à travers le soutien d'entreprises africaines qui pourraient accueillir, employer et financer les recherches de ces étudiants une fois de retour, afin d'éviter à ces derniers de rester dans leurs pays d'accueils. L'Inde, à titre d'exemple, a réussi à faire du Brain Drain un atout. Aujourd'hui ce sont les Indiens ou leurs fils issus de l'immigration qui font du pays un grand hub d'innovation technologique dans les TICs.

OMC : Reprise des négociations après le bilan de mars, l'avenir n'est pas plus clair ...

suite de la page 14

régulières et stratégiques pour tenter de débloquer les négociations. La conférence ministérielle de deux jours qui s'est tenue à Paris les 26 et 27 mai 2010 sous l'égide de l'OCDE s'inscrivait dans ce agenda. Aussi, en perspectives du sommet du G 20, différents Etats membres se sont rencontrés pour le préparer. Dans ce sens, les ministres du Commerce de la Coopération économique Asie-Pacifique ont tenu une série de réunions dont la dernière s'est terminée le 13 juin à Sapporo, au Japon. Les ministres y ont lancé un message plutôt timide à l'appui d'une conclusion rapide du Programme de Doha pour le développement, vieux de neuf ans. La réunion de cette année était davantage consacrée aux « objectifs de Bongor », comme il est convenu de les appeler, qui consistent à libéraliser le commerce et l'investissement d'ici 2010 pour les membres développés de l'APEC et 2020 pour les pays en développement de la coalition forte de 21 membres. Pour ce qui est du PDD, les ministres du Commerce ont répété leur ferme engagement envers le système commercial multilatéral et leur détermination inébranlable à amener le Programme de Doha pour le développement à une conclusion heureuse dans le meilleur délai, mais sans proposer un échéancier pour le faire. Mais, ce que tout le monde constate c'est que les engagements pris ne sont jamais suivis d'actions concrètes. Une fois autour de la table de négociation, chaque partie reste accrochée à ses positions. Le sommet du G20 en préparation pourrait – il être un événement qui impulsera une nouvelle dynamique à ces négociations ?

Note de synthèse Enda

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUNTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah
Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss
et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara

Diffusion : Mamadou Dahirou Bâ

Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal

Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54

E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUNTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUNTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africodev).

Publications

Banque Mondiale : Perspectives pour l'Économie mondiale 2010 - (Crise, Finance et Croissance), Rapport annuel de la Banque Mondiale, 21 Janvier 2010, web.worldbank.org

Commission Européenne, DG Commerce, "European and SADC EPA region stakeholders discuss benefits of EU-SADC Economic Partnership Agreement in Maputo", EPA Flash News, 04 Mars 2010, www.acp-eu-trade.org/library

Cour des comptes européenne, Efficacité de l'appui du FED à l'intégration économique régionale en Afrique de l'Est et de l'Ouest, Rapport Spécial No 18-2009, publié le 22 Février 2010, eca.europa.eu

CNUCED, « Le Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique ». Ce rapport examine les tendances récentes des relations économiques du continent avec d'autres pays en développement et les nouvelles formes de partenariat qu'elles impliquent. La coopération Afrique-Sud peut permettre à l'Afrique de mieux faire face à ses difficultés de développement mais il faut, pour ce faire, que la coopération soit orientée vers le développement des capacités de production dans la région. www.unctad.org

CNUCED, Manuel de Statistiques 2009 de la CNUCED. Après la version mise en ligne en février, la CNUCED vient de publier la version imprimée du *Manuel de Statistiques 2009*. Cette présentation, complémentaire à la version en ligne, est adaptée aux besoins des utilisateurs à la recherche de données synthétiques. www.unctad.org

CNUCED ; Contribution des accords internationaux d'investissement à l'attrait des pays en développement pour l'investissement étranger direct. www.unctad.org

OCDE, OMC, CNUCED, Deuxième rapport du G20 sur les mesures en matière d'échanges et d'investissement - Septembre 2009 à Février 2010 (en anglais),. 8 Mars 2010, www.oecd.org

Jean Bossuyt et Andrew Sheriff, Quelle suite pour la stratégie commune Afrique-UE ? Perspectives de redynamisation d'un cadre innovant Document d'orientation, ECPDM, DP No 94, 11 Mars 2010, www.ecdpm.org

Melendez-Ortiz, et Roffe Pedro, Intellectual Property and Sustainable Development. Development Agendas in a Changing World, ICTSD, (ed), Février 2010, ictsd.org

Événements

7 au 11 juin 2010, Nairobi, Kenya, Programme de formation sur le renforcement des capacités des pays pour mettre en œuvre le Programme intégré de lutte antivectorielle à réduire le recours au DDT dans certains pays d'Afrique. Organisé par le Secrétariat de la Convention de Stockholm, en collaboration avec le Centre international de physiologie et l'écologie (ICIPE) à Nairobi, au Kenya.

Contact: Tél: +41-2291-78729;
Fax: +41-2291-78098; e-mail, Internet.

28 juin 2 Juillet 2010, Singapour, Semaine Internationale de l'Eau de 2010 (SIWW 2010)

Contact : Michael Toh, directeur général de Singapore International Water Week
Téléphone: 6567313160/3169
Télécopieur: 65 6731 3055
Courrier électronique: info@siww.com.sg
Site web: <http://www.siww.com.sg>

1^{er} juillet, Rio de Janeiro, Brasil, Sécurité énergétique et intégration régionale.

Contact : Pedro da Motta Veiga - TKN South American Coordinator.
Courrier électronique: mveiga@cindesbrasil.org

1^{er} juillet, Omc, Genève, Suisse, Groupe de travail sur les règles de l'AGCS, www.wto.org

2 juillet, Omc, Genève, Suisse, Conseil du commerce des services, www.wto.org

5 au 7 juillet, 2010, New Forest, United Kingdom, Rencontre sur le Tourisme Durable,
Contact: Alice Jones

Téléphone: +44 (0) 238 029 3223
Télécopieur: +44 (0) 238 029 2853
Courrier électronique: ajones@wessex.ac.uk
Site web:
<http://www.wessex.ac.uk/1conferences/sustainable-tourism-2010.html>

5 juillet, Omc, Genève, Suisse, Conseil du commerce des marchandises, www.wto.org

19 juillet, Prétoria, Afrique du Sud, Lancement de l'Etude économique de l'Afrique du sud. Conférence de presse avec le Secrétaire général. Contact : www.oecd.org

20 juillet, Omc, Genève, Suisse, Organe de Règlement des différends, www.wto.org

29-30 juillet, Omc, Genève, Suisse, Conseil général, www.wto.org